

Formation des cadres culturels territoriaux

MASTER « Direction de projets culturels »

2004-2005

Claude LERMENÉ

**MUSIQUES ACTUELLES ET POLITIQUES
PUBLIQUES ...
20 ANS D'UNE DIFFICILE CONQUETE.**

L'exemple singulier de la région PACA

Jury :

Directeur de mémoire : Philippe Teillet, Maître de
conférence IEP de Grenoble

Tuteur : Philippe Berthelot, Directeur de la Fédurok,

Jean-Pascal Quiles, Directeur des formations
Observatoire national des politiques culturelles

Université Pierre Mendès France
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble
Observatoire National des politiques culturelles
Ministère de la Culture et de la Communication

Octobre 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
Chapitre 1 . POUR UNE PETITE HISTOIRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN FRANCE	8
I . Local ou national : les étapes d'une construction paradoxale	8
II . Esthétiques, publics et institutions.....	10
A . Musiques rebelles, musiques militantes, musiques suspectes.....	10
B . Un enjeu politique croissant	12
C . Une obstruction institutionnelle.....	14
III . Reconnaissance ambiguë et intégration multiple	16
A . Un tournant inespéré	16
B . Un coup d'accélérateur.....	18
C . Le virage social ou l'erreur d'aiguillage.....	19
D . Une tentative d'intégration dans la Grande Maison.....	25
Chapitre 2 . MUSIQUES ACTUELLES EN REGION PACA ou l'histoire d'un développement aléatoire.....	30
I . Une Terre de contrastes, entre mer et montagne	30
A . Territoire, géographie et population	30
1 . <i>Une situation privilégiée</i>	30
2 . <i>Un grand déséquilibre démographique</i>	31
3 . <i>Une pyramide des âges, plutôt contrastée</i>	33
B . Terre de Festivals et politiques culturelles.....	34
1 . <i>Des disparités étonnantes</i>	34
2 . <i>Le mythe de Jean Vilar</i>	36
C . Une région singulière et plurielle	38
1 . <i>Les financements publics de la Culture en PACA</i>	39
2 . <i>La situation des Musiques Actuelles dans le paysage culturel</i>	41
3 . <i>Des signes avant-coureurs</i>	43
II . Culture et Région : De l'Etablissement public à la collectivité territoriale.....	46
A . La construction d'une entité régionale.....	46
B . Territoire politique, territoire culturel.....	47
1 . <i>Région et identité culturelle</i>	49
2 . <i>Culture et aménagement du territoire</i>	50
III . Des ressources et des hommes	53
A . Un outil d'expérimentation : L'office régional de la Culture.....	53
1 . <i>Un père de la décentralisation et un apôtre de l'action culturelle</i>	53
2 . <i>Une période de grâce</i>	54
B . L'ARCAM : Une plate-forme stratégique.....	56
1 . <i>Une évolution nécessaire</i>	56
2 . <i>Une porte d'entrée singulière</i>	57
C . Une prise de conscience générale	58
1 . <i>Les Cafés-musiques : Une aubaine institutionnelle</i>	59
2 . <i>Un homme de convictions</i>	60
3 . <i>Un terrain très vivace mais extrêmement fragile</i>	62
IV . Balbutiements pour une politique en faveur des Musiques Actuelles	64

A . Le « Tour en région » : Un laboratoire et ses cobayes	64
1 . <i>Une approche difficile</i>	64
2 . <i>Une mise sur orbite manquée</i>	66
3 . <i>L'UDCM ou l'histoire de « la poule et l'œuf »</i>	68
B . Labels, évaluation, contexte et particularismes	70
1 . <i>Des SMAC et des larmes</i>	71
2 . <i>« Tandem » : Un projet « Hors normes »</i>	73
3 . <i>L'AMI et le Centre national de développement pour les Musiques Actuelles</i>	77
Chapitre 3 DÉCENTRALISATION ET ÉMERGENCE CULTURELLE	81
I . La décentralisation : Un tournant historique ?.....	81
A . La Région entre dans la « ronde ».....	82
1 . <i>Le premier plan régional en faveur des Musiques Actuelles</i>	82
2 . <i>Les Rencontres régionales des Musiques Actuelles</i>	85
3 . <i>Des SMAC aux...SDAC</i>	87
B . Des outils institutionnels et des procédures expérimentales	92
1 . <i>Le Conseil artistique au développement (CAD)</i>	93
2 . <i>« Trop puissant ! » une opération « clés en mains »</i>	94
II . Alternance politique ou l'aménagement du possible	97
A . Une nouvelle étape dans l'expérimentation	98
B . Un constat lucide	100
C . Les lieux de développement Musiques Actuelles : Des partenaires essentiels de la Région ?	103
CONCLUSION.....	108
BIBLIOGRAPHIE.....	111
ENTRETIENS REALISES.....	114
GLOSSAIRE.....	115
Annexe 1. Circulaire du 18 Août 1998 sur les SMAC.....	116
Annexe 2. Les financements publics de la culture en PACA.....	117
Annexe 3. Le Plan régional en faveur des Musiques Actuelles.....	118
Annexe 4. Délibération N° 99-30 du 22 Avril 1999 - PRMA.....	119
Annexe 5. Evolution du budget Musiques Actuelles – Région PACA.....	120
Annexe 6. Schéma de services collectifs culturels – Région PACA.....	121
Annexe 7. Convention d'objectifs pluriannuelle Région /LDMA.....	122

« Aujourd'hui, on soutient trop ce qui ne le mérite pas ; on ne soutient pas assez ce qui le mérite. A la fleur plus précieuse (et plus coûteuse) que les autres, il faut plus que la goutte de l'arrosoir égalitaire... »

*Gaëtan Picon
Directeur général des arts et des lettres
Conférence de 1960.*

INTRODUCTION

De la première transgression jusqu'à l'intégration quasi généralisée des Musiques dites « actuelles » dans les politiques publiques, l'histoire de ce champ d'activité n'a jamais connu à la fois autant d'intérêt et de controverse que depuis les premiers effets de la décentralisation en France...

Si l'on connaît aujourd'hui globalement son histoire au niveau national et dans le champ d'intervention culturelle de l'Etat, sa version locale et particulièrement à l'échelle régionale, n'a fait l'objet que de travaux partiels ou peu significatifs...¹

Or, comme le souligne Vincent Dubois, seules des études localisées sont à même de :

« Restituer la diversité des formes possibles de l'intervention publique dans le domaine culturel comme de mieux connaître les pratiques localisées qui ont contribué à la mise en forme des politiques nationales. Par conséquent, serait réductrice une analyse qui ne porterait que sur l'intervention centrale² ».

Nos travaux de recherche porteront donc principalement sur la région Paca qui a pris en compte de manière singulière la structuration de ce secteur.

Celle-ci affiche aujourd'hui un bilan plus qu'honorable en matière de politique culturelle, caractérisée par un réseau important de lieux spécialisés, la mise en

¹ Philippe Teillet : « *Éléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des musiques amplifiées* » in sous la direction de P. Poirier « *Les collectivités locales et la culture, les formes d'institutionnalisation* » 2002

² Vincent Dubois : « *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique* » - La documentation française – 1996 – 70 p.

place d'un programme de procédures originales croisées avec l'Etat, unique en France, dans le domaine de la diffusion, du soutien aux artistes et aux équipes professionnelles.

Dès le début des années 90, la région Paca apparaîtra comme une région pilote à travers la création du plus grand nombre de Cafés-musiques et le développement de projets originaux et uniques sur le territoire national.

Plus tard, ce champ d'activité suscitera bien des intérêts qui aboutiront après des années d'expérimentation et d'analyse à une prise en compte tardive mais ambitieuse dans la politique culturelle du Conseil régional, à travers son « *Plan régional en faveur des Musiques Actuelles* ».

Il semblerait de surcroît que la nouvelle majorité du conseil régional autour de son Président Michel Vauzelle et son vice Président en charge de la culture, Alain Hayot, s'affirme aujourd'hui comme l'une des plus volontaristes en la matière...

Nous nous attacherons donc à valider ou à invalider ces affirmations à travers une analyse historique, une comparaison quantitative et qualitative entre les différents territoires de la région, et à dégager des perspectives ou des questionnements sur un champ culturel très controversé mais devenu incontournable...

Que l'on parle de musiques d'aujourd'hui ou de musiques populaires, de musiques jeunes ou de musiques amplifiées, toutes se retrouvent sous le terme générique de « Musiques Actuelles ». Une appellation consensuelle qui aurait été adoptée en région PACA³ à l'occasion d'un colloque national organisé à Marseille en 1995 et qui regroupe un vaste panel de styles musicaux avec des caractéristiques extrêmement variées : la chanson, le jazz, les musiques improvisées, les musiques innovatrices, les musiques du monde, et les

³ Dixit Jean-Paul Ponthot : Entretien réalisé le 13/04/05 à Aix en Provence.

musiques dont l'amplification électrique constitue un élément d'écriture, de création et de diffusion (rock, hip hop, reggae, électronique, fusion...).⁴

L'écoute, la pratique et la création n'ont cessé d'augmenter, d'évoluer et de se structurer depuis 20 ans : On ne recensait en 1981 qu'une vingtaine de groupes ou d'acteurs du rock dans la région⁵ contre près de 100 fois plus aujourd'hui. En ce sens, Provence-Alpes-Côte d'Azur constituerait l'exemple d'une région particulièrement dynamique.

Nous entamerons d'abord notre observation par un rappel historique en « grand angle » sur le plan national, élément indispensable de compréhension avant de positionner notre objectif en « zoom avant » sur un riche territoire musical à l'histoire étonnante...

Dans un deuxième temps, nous nous attacherons à rappeler les grandes étapes de la construction des premières politiques culturelles sur un territoire contrasté et en pleine mutation, et le rôle indéniable qu'ont joué certains hommes politiques, techniciens ou opérateurs dans cette étape décisive.

Nous nous interrogerons dans une troisième partie sur les effets de la décentralisation par rapport aux mécanismes d'intégration ou de blocage et les justifications qui ont permis d'élaborer progressivement les premières mesures en faveur du secteur, tout en décryptant les procédures expérimentales initiales jusqu'à leur transformation en véritable projet politique pour la région.

En conclusion, nous mesurerons les effets escomptés et nous ébaucherons quelques perspectives à partir de témoignages d'acteurs, de représentants d'institutions tout en portant un regard critique sur une situation extrêmement singulière.

⁴ « J'oublierai ton nom », rapport de la commission nationale des Musiques Actuelles – 1998

⁵ Catalogue des ressources culturelles de la région – Office régionale de la Culture 2^o trimestre 1981.

Chapitre 1. POUR UNE PETITE HISTOIRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN FRANCE

1. Local ou national : les étapes d'une construction paradoxale

Si un schéma encore très répandu laisse à penser que l'Etat a été le premier instigateur d'une prise en compte de ce secteur, c'est oublier un peu rapidement le rôle qu'ont joué certaines collectivités locales en la matière dès les années 70...

Que ce soit à travers les réseaux de l'éducation populaire (M.J.C. clubs Léo Lagrange) ou ceux des Foyers de jeunes travailleurs, de nombreuses initiatives prévalaient sur le territoire, dont on s'accorde aujourd'hui à reconnaître le caractère précurseur...

Un Manu Chao qui débutera son premier groupe de rock (« Joint de culasse ») dans la M.J.C. de Boulogne Billancourt puis entamera une tournée nationale de soutien contre le projet de démolition de celle-ci, est une anecdote suffisamment évocatrice pour rendre un hommage à ce qui sera le premier réseau national de diffusion des musiques amplifiées comme il fut pendant très longtemps celui du jazz et de la chanson, souvent par défaut ou tout du moins par transfert d'une mission qui n'incombait pas historiquement à son ministère de tutelle.⁶

Nous verrons que ces fondements ont encore aujourd'hui des résonances importantes dans les projets émergents, encouragés par les nouvelles politiques culturelles mises en place par les régions, dans le cadre de la décentralisation et en particulier en PACA.

⁶ Les Maisons des jeunes et de la Culture resteront à jamais, malgré leurs revendications, sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des sports.

En effet, plusieurs M.J.C. de la région bénéficient aujourd'hui d'une réhabilitation de la part des services culturels de l'Etat et de ceux du Conseil régional, ce qui leur permet de prétendre à l'obtention du label national *Scène de Musiques Actuelles* ou de celui plus local de *Lieu de Diffusion des Musiques Actuelles*.⁷

Avant l'arrivée de Jack Lang au ministère de la Culture et sa reconnaissance officielle, le rock, grâce à ses militants et à quelques médiateurs compréhensifs, s'est glissé dans les espaces disponibles de l'action culturelle et surtout socioculturelle.

D'abord de façon clandestine ou aléatoire, quand il s'agissait localement de rendre service à des groupes de jeunes, puis de façon plus systématique, quand il s'agissait pour les établissements socioculturels de redéfinir leur projet et leurs activités afin de coller au plus près des préoccupations de la jeunesse.

On peut donc considérer que le rock s'inscrit dans les politiques publiques dans un premier temps à travers ce réseau d'éducation populaire tant décrié par la suite...même si d'autres initiatives seront portées par des militants plus radicaux qui rejeteront toute reconnaissance, de crainte de voir disparaître l'esprit de contestation originel de cette musique au profit d'un « Rock officiel ».

Son institutionnalisation progressive pourrait être le résultat d'un travail militant mais également celui du reclassement pendant les années 70 des premiers diplômés de l'animation, du travail social, mais aussi de nouveaux responsables politiques issus de la contre-culture ou anciens gauchistes formés par l'organisation des fêtes politiques ou l'engagement dans le milieu associatif du travail social et de l'éducation populaire.⁸

⁷ Ce sera le cas pour la M.J.C de Cannes (06), labellisée SMAC et LDMA et celles de Manosque (04) ou d'Aubagne (13), labellisées LDMA.

⁸ Patrick Mignon in « *Evolution de la prise en compte des musiques amplifiées par les politiques publiques* » Insep

II. Esthétiques, publics et institutions

A. Musiques rebelles, musiques militantes, musiques suspectes...

On peut comprendre ainsi que « Rock et subversion » aient fait si longtemps bon ménage dans l'inconscient collectif...

De fait, longtemps considérés comme potentiellement dangereuses, ces musiques de jeunes vont pâtir d'une image tristement négative auprès de nombreux acteurs politiques de gauche comme de droite, ainsi qu'auprès d'une grande partie de la population.

Certains acteurs de ces musiques ont pour leur part amplifié ce phénomène à travers leurs actes de rejet, d'excès, de transgression allant parfois jusqu'à l'esthétisation et la mise en scène de leurs pulsions morbides...

De nombreux exemples montrent néanmoins que ces musiques ont souvent fait l'objet d'un véritable ostracisme.

On rapporte volontiers les propos du Général de Gaulle qui se demandait si, pour utiliser utilement l'énergie des « blousons noirs » auteurs de trouble dans les concerts rock, il ne fallait pas les envoyer de force construire des autoroutes.

Au début des années 80, le rock fût littéralement interdit en Avignon par Henri Duffaut (Maire socialiste) suite au passage ravageur du groupe de hard rock « Strychnine » dans la salle Benoît XII (*cette mesure exceptionnelle bloquera pendant de nombreuses années toute initiative de création de lieu de musique dans la cité des Papes.*)⁹

⁹ Faute de lieu adapté, l'association « Bazoche » organisait des concerts dans tous les espaces disponibles de la ville. La salle Benoît XII, gérée à l'époque par le Conseil Culturel dirigé par Paul Puaux, était un théâtre en gradins, utilisé entre autre pour le Festival d'Avignon.

On se souviendra également, et beaucoup plus récemment, du sort qui fut réservé au café-musiques le Sous-marin à Vitrolles, à l'arrivée aux commandes de la ville, du Maire Front national.¹⁰

La diabolisation de ces musiques, par certains détracteurs, s'exprime encore aujourd'hui autour de nouveaux courants comme celui de la musique électronique et ses rassemblements interdits (*les free parties*).

« Tandis que la majeure partie de mouvement techno serait animée par un désir de s'insérer dans la société, la free party témoignerait au contraire d'une résistance à la socialisation amorcée par les raves payantes.

Essaimant dans toute l'Europe, la free party techno donne à vivre une fête fonctionnant sur des principes nettement distincts de ceux établis par la culture dominante. A côté, voire contre la société, suivant le degré de répression dont elle fait l'objet.¹¹ »

C'est d'ailleurs un député UMP du Vaucluse, Thierry Mariani (alors président de la commission culture du conseil général) qui proposera au début du mois de Mai 2001, l'amendement à la loi 663 sur la sécurité quotidienne qui devait permettre la saisie par les autorités, du matériel utilisé lors de ces soirées illégales.

S'ensuivra une polémique médiatico-politique sans précédent dont l'enjeu sera autant électoral que social. Plusieurs vagues de manifestations d'adeptes de *free-parties* ont lieu au sein des grandes villes françaises. La protestation culmine le 16 Juin 2001 devant la Bibliothèque nationale de France. Le journal « le Monde » y consacre sa première page le 18 Juin 2001.

¹⁰ Le Sous-marin fut muré en 1997 sur ordre du Maire, pour délit de sale musique, devant les caméras de télévision, ce qui engendra une réaction en chaîne du milieu politique et artistique, sans précédent.

¹¹ In "Bruyante Techno" par Emmanuel Grynszpan – Collection Musique et Société – 1999.

Un débat houleux s'installe alors à l'Assemblée nationale. Socialistes, communistes et verts s'inscrivent en faux et bloquent le processus, invoquant le fait que la question des *free-parties*, « problème culturel », ne doit pas être traitée dans le cadre d'une loi sur la sécurité quotidienne.

La coalition politique l'emportera pourtant, suite aux attentats du 11 Septembre 2001 et le projet de loi sur la sécurité quotidienne porté par Daniel Vaillant alors Ministre de l'intérieur, sera voté *in fine* le 31 Octobre 2001.¹²

B. Un enjeu politique croissant

Pour Patrick Mignon, sociologue, la méfiance envers ces musiques par les pouvoirs publics repose plutôt sur l'héritage post-soixante-huitard qu'elles ont véhiculé auprès de la jeunesse qui ne trouvait plus dans les mouvements sociaux traditionnels de réponse à ses nouvelles aspirations (baisse du syndicalisme, affaiblissement du mouvement féministe, crise du militantisme...)

C'est ainsi que dans sa volonté de gagner la faveur des jeunes, la fête de l'Humanité se transformera progressivement en véritable rassemblement pour les amateurs de « rock music » dans l'hexagone, leur offrant les plus grands noms de la scène internationale (Johnny Haliday, les Who, Pink Floyd, Chuck Berry...)

De nombreuses villes communistes par ailleurs, prendront sous leur aile protectrice ces jeunes groupes de musique, leur permettant de répéter ou se produire en public, ce qui pouvait être considéré dans la vie politique de l'époque comme un acte « révolutionnaire » (Le Havre, Evreux, Montreuil, St Denis...)

¹² In « Le Phénomène Techno, clubs, raves, free-parties » par Etienne Racine – IMAGO – Janvier 2002.

On peut donc émettre l'hypothèse que la gestion municipale par des élus communistes, assez répandue dans les années 70, aurait plutôt favorisé l'acclimatation du rock en France.

C'est ainsi qu'en toute logique, le rock fait progressivement son apparition dans les fêtes politiques d'extrême gauche et les manifestations militantes comme un élément essentiel de marketing et de propagande auprès de la jeunesse.

D'autres villes s'étaient par ailleurs engagées dans le soutien aux groupes locaux avant 1981, comme Givors, au nom du resserrement des liens entre la jeunesse et la municipalité, et à la recherche d'une nouvelle identité, suite à la fermeture des industries locales.

Rennes affichera dès 1977 un grand intérêt pour le rock, comme un symbole de culture moderne, au même titre que Poitiers, Lille ou Montpellier, toutes villes universitaires.

A cette vision instrumentale répondent, dès les années 70, les positions des gauchistes culturels qui mettront l'accent sur la spontanéité des masses et sur les nécessités de la révolution individuelle, en montrant le lien entre musique rock (ou musique pop) et le projet de transformer le monde.¹³

Cette réputation sulfureuse suffira à écarter toute prise en compte par l'Etat de ces musiques considérées alors comme une forme de « sous culture éphémère » d'une jeunesse manipulée...

¹³ Ibid Patrick Mignon, op.cit.

C. Une obstruction institutionnelle

Aucune légitimité n'est alors possible dans un contexte idéologique insufflé par André Malraux qui créa le ministère de la Culture dans un souci de conservation des œuvres majeures et de leur transmission entre les générations.

Les termes du décret fondateur de juillet 1959 donnait à la nouvelle administration la « *mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre de Français : assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent* ¹⁴ ».

Ces musiques sont non seulement « hors champ » de la culture au sens malrucien du terme mais relèvent pleinement, pour leurs détracteurs, du secteur commercial.

Leur caractère instantané et extrêmement mouvant ne permet pas de fixer l'œuvre dans un répertoire ; l'innovation et le recyclage permanent n'ayant que peu de caractère patrimonial, contrairement à la musique de jazz qui, d'une expression libre basée sur l'improvisation, fixera progressivement des codes d'apprentissage plus conventionnels à travers l'écriture des « standards » et leur transmission quasi universelle.¹⁵

Ce qu'on reprochait souvent au rock, c'était sa simplicité musicale. Corrélativement, les musiciens de rock étaient considérés comme des non

¹⁴ Extrait du décret du 24 Juillet 1959 sur la mission, l'organisation du ministère.

¹⁵ Cette théorie peut expliquer en partie l'intégration du jazz au sein de l'institution dès les années 70 et sa transformation progressive en musique savante pour justifier l'intervention de la puissance publique.

techniciens de la musique, alors que le jazz apparaissait comme pouvant être le pont véritable entre la musique « sérieuse » et la musique « populaire »¹⁶.

Au moment de la création du ministère de la Culture, les mouvements d'éducation populaire sont méprisés et exclus de son champ d'action, en particulier sous l'influence de Pierre Moinot, nommé dans les années 60 à la tête de la Sous direction du spectacle et de la musique, pour qui « la Culture n'est pas l'amateurisme satisfait qui se complaît à son niveau ».

Selon lui, l'éducation populaire entretient la médiocrité, puisqu'elle repose sur l'idée que l'amour de l'art naît de la pratique artistique. Il préconise au contraire une confrontation directe à l'excellence artistique. Ce sont ces principes qui désignent *la démocratisation culturelle*.¹⁷

Si Malraux donna pour mission à son ministère, ce qui était l'idéal de l'Education populaire, il ne garda que l'une des voies que celle-ci, dans sa grande diversité, concevait pour l'atteindre. La notion d'accès à la culture rejetait de fait, toute idée de médiation ou de pédagogie.¹⁸

Il faudra bien attendre l'arrivée de « la gauche » au pouvoir en 1981 et la nomination de Jack Lang au ministère de la culture pour dépasser ces contraintes idéologiques et politiques.

¹⁶ Béatrice Madiot : « *Les musiciens de jazz et le rock* » in « Rock, de l'histoire au mythe » Collection Vibrations dirigée par Patrick Mignon et Antoine Hennion – 1991.

¹⁷ In *Education populaire et musiques amplifiées* – CRY pour la musique et Fédurok - INJEP 2002-Flavie Van Colen.

¹⁸ Philippe Urfalino : « L'invention de la politique culturelle » Collection Pluriel – 2004 - Page 36.

III. Reconnaissance ambiguë et intégration multiple

A. Un tournant inespéré

Dès 1982 le Rock accède à la reconnaissance officielle grâce à une approche nouvelle de l'intervention publique impulsée par les résultats d'une enquête sur les pratiques culturelles des français réalisée entre 1973 et 1981 (puis en 1989) par le service des études et recherches du ministère (devenu Département des études et de la prospective).

Cette étude va révéler de nombreuses pratiques et activités culturelles, ignorées par le Ministère et va mettre en avant les « musiques d'aujourd'hui » présentées comme le loisir préféré des 15-25 ans :

*« Au-delà des goûts et des passions de chacun, force est de constater l'emprise du phénomène rock sur notre environnement musical quotidien et sur la jeunesse ».*¹⁹

La notion de « démocratisation culturelle » développée par André Malraux avec la construction de ses grands équipements sur le modèle *Top down*, cèdera la place à une politique de type *Bottom up*, dont émergera le concept de « *démocratie culturelle* », qui avait déjà été forgé par Joffre Dumazedier au début des années 60²⁰.

Dès 1982, la Direction de la Musique et de la Danse (D.M.D.) s'était donné pour objectif la « réduction des inégalités » dans la vie musicale, objectif qui comprenait « la prise en compte de toutes les musiques »

A cette fin, et pour la première fois, un service sera créé : la Division de l'action musicale, chargée « du jazz, des musiques improvisées, du rock et des variétés ».

¹⁹ Communiqué de presse pour la présentation au Gibus, le 17 décembre 1984, de la politique du ministère de la culture en faveur des lieux musicaux.

²⁰ « *Vers une civilisation du loisir ?* » - Joffre Dumazedier – Paris – Le Seuil - 1962.

Il s'agissait, comme le précisait Maurice Fleuret, Directeur de la DMD, de venir en aide à des pratiques jusque là peu soutenues et dont, pour le rock, le nom même n'avait pas franchi les portes du ministère.²¹

Cette nouvelle mission s'appuiera sur l'action de François de Banes Gardonne, jeune énarque intégré au service, qui avait déjà contribué au développement du plan Landowski quelques années auparavant.²²

François de Banes Gardonne sera nommé en 1985 Directeur régional des affaires culturelles de la région Paca, ce qui ne sera pas sans incidence sur la place singulière qu'occupera cette région dans la prise en compte du secteur des musiques actuelles, comme nous le montrerons dans ce mémoire.

Ces nouveaux facteurs vont changer radicalement la perception de ces musiques et permettre leur intégration progressive dans le champ d'intervention du ministère de la culture.

La défense de la langue française et son expression à travers la chanson, face à l'impérialisme culturel américain seront des éléments conjoncturels qui justifieront également les premières mesures en direction de ce secteur naissant.

²¹ « Une politique culturelle du rock » par Philippe Teillet in « Rock, de l'histoire au mythe » dirigé par Patrick Mignon et Antoine Hennion – Collection Vibrations – 1991.

²² En 1978-79 Marcel Landowski, compositeur réputé et Directeur de la Musique nommait les conseillers en région et faisait la politique de la musique. C'est lui qui créera les ADDM et autres agences départementales au grand dam des DRAC.

B. Un coup d'accélérateur...

Avec la mise en place de deux nouveaux outils au sein du ministère, Jack Lang va accélérer sa politique :

- La Division de l'action musicale qui permettra « d'agir sur tous les fronts, sans établir de hiérarchie entre les genres et les pratiques »²³ et qui regroupera les nouveaux champs d'intervention dont le rock, le jazz et la pratique amateur.

- La Direction du développement culturel, (qui deviendra la Délégation au développement et la formation) afin de mettre en œuvre les nouvelles actions destinées à élargir les pratiques culturelles des différents groupes sociaux et particulièrement des plus défavorisés.²⁴

« Jack Lang, affamé de notoriété, n'hésitait pas à bousculer les calendriers, car rien n'allait assez vite... »²⁵

Cette impatience caractérisée permettra néanmoins d'inscrire la première politique en faveur du rock entre 1982 et 1986.

La création de la fête de la musique en 1982 sera sans aucun doute la mesure la plus emblématique, suivie par la création de l'Orchestre national de jazz et du Centre d'information du rock (C.I.R.) en 1986.

La création du Fonds d'aide et d'initiative rock (FAIR)²⁶ en 1989 et plus tard du Fonds de soutien chansons, variétés et jazz suivront dans cet élan.

²³ Conférence de presse du 3 février 1982 in Duchemin Noémie, Veitl Anne, *Maurice Fleuret : Une politique démocratique de la musique*. La documentation française, Paris, 2000, p.145-146

²⁴ In *La politique culturelle 1981-84, développement culturel, ministère de la Culture*, Paris, 1988 p.6.

²⁵ Dixit : François de Bannes Gardonne. Interview réalisée le 10/03/2005 à Villeneuve les Avignon.

²⁶ Le FAIR a été créé pour soutenir chaque année le développement de carrière de 10 groupes de rock sélectionnés par un jury issu de la profession

Pour la diffusion, c'est le programme Zénith qui emportera la faveur du ministre, lancé dès 1984 et qui débouchera sur la construction de 14 équipements sur l'ensemble du territoire, d'une capacité de plusieurs milliers de spectateurs.

Les petites et moyennes salles ne seront pas en reste avec la création de l'Agence pour l'innovation des lieux musicaux et de spectacles suivie par la construction ou l'aménagement de 26 lieux musicaux dans le cadre des conventions Ville-Etat.

C'est aussi le soutien à de grands festivals (Le Printemps de Bourges, les Trans musicales) qui marquera fortement le premier ministre de Jack Lang...

Il était de bon ton en cette période d'être photographié aux côtés d'artistes de rock ou de rap. .. François Mitterrand, lui-même, se rendra au Printemps de Bourges en avril 1987 pour appuyer cette nouvelle politique culturelle.

C. Le virage social ou l'erreur d'aiguillage...

Comme le rappelle Philippe Teillet dans son article sur les *Publics et politiques des musiques actuelles* :

« Peu de politiques culturelles sectorielles sont autant que celles en faveur des musiques actuelles liées à la perspective de cibler des publics particuliers.

Si la plupart ont des publics relativement spécifiques, cette dimension « sociale » de leur définition est généralement occultée au profit d'une vocation universelle que l'ambition de la démocratisation culturelle a pour définition de réaliser.

En revanche, dès leurs premiers développements, les actions en faveur du rock, puis des musiques actuelles, ont désigné des publics privilégiés (la jeunesse de façon très globale, puis de façon plus ou moins explicitée, la jeunesse en difficulté, celle des banlieues...) dont le souci et la reconnaissance des valeurs culturelles propres constituaient les arguments principaux des mesures adoptées en ce domaine.

.../... Le positionnement des musiques actuelles dans le secteur socioculturel, souvent par défaut, c'est-à-dire en raison de l'indifférence, de l'hostilité du milieu culturel ou de l'inadaptation de ses équipements, a donc confirmé l'idée selon laquelle ce domaine concernait essentiellement les jeunes.

.../... La présence constante des problèmes de la jeunesse à l'agenda politique a de son côté suscité des programmes d'intervention à la fois sociaux et culturels en faveur des « jeunes de quartiers défavorisés ». Comme le développement de la politique de la ville est contemporain de celui du rap en France, on comprend que le secteur des musiques actuelles ait pu être considéré comme un outil de traitement culturel des problèmes sociaux de la jeunesse (ou de certaines populations de jeunes). »

Dès 1984, Jean Hurstel démontrait dans son rapport que la jeunesse défavorisée se détournait largement des structures conçues pour elle et proposait en conséquence de rompre avec la logique d'équipements qui avait marqué jusqu'alors la politique sociale et culturelle.²⁷

« Fermer les centres sociaux, ouvrir les bistrots ! » sera le slogan qui animera sa réflexion tout en préfigurant le premier dispositif public de soutien au secteur en 1992 à travers le programme des Cafés-musiques.

Ce sont en effet les émeutes de Vaulx en Velin qui déclencheront au sein du gouvernement Rocard l'électrochoc qui aura pour effet d'engendrer le premier programme prioritaire en faveur du secteur dans le cadre de la politique urbaine.

Un séminaire de « crise » interministériel fût organisé en 1990 par le chef du gouvernement avec l'objectif de trouver vingt mesures prioritaires pour enrayer

²⁷ Jean Hurstel : « Jeunes au bistrot, culture sur macadam », Syros 1984.

la violence dans les banlieues, améliorer les conditions de vie des habitants et marquer les esprits...

Une seule mesure sera retenue concernant la Culture : la création de lieux de musique de proximité qui s'inspireraient directement du concept de Jean Hurstel et qui sera décliné par Jean Michel Lucas et Bruno Lion, respectivement conseiller technique et chargé de mission « rock » au sein du cabinet de Jack Lang.

Programme conçu dans la précipitation, sans véritable réflexion, dans l'urgence d'une action visible en faveur des banlieues, il montrera très rapidement les limites de ses ambitions affichées.

Soixante lieux verront ainsi le jour entre 1993 et 1996, sur les cent annoncés par Michel Rocard alors premier ministre²⁸, dont neuf en région PACA.

Cette prédominance du sud-est marquera d'ailleurs fortement les premières politiques culturelles du Conseil régional en direction du secteur des Musiques Actuelles quelques années plus tard, comme nous le verrons dans ce mémoire.

Pourtant, quasiment aucun ne sera réellement implanté au cœur d'un quartier défavorisé, ni géré par les « jeunes » issus de ces quartiers, comme le suggérait pourtant le programme, tandis que d'autres seront mort-nés faute d'étude sérieuse de faisabilité.

Ce premier label étatique accélèrera par contre la reconnaissance de ces musiques en région...

Cette mission sera confiée à la nouvelle structure ministérielle du deuxième mandat de Jack Lang, créée sous l'impulsion d' Hélène Mathieu, conseiller technique : la Direction pour le Développement et les Formations (D.D.F.).

²⁸ Conférence de presse du 7 décembre 1990.

Cette structure sera la réincarnation de la D.D.C supprimée par Philippe Léotard au moment de la première cohabitation gouvernementale et repensée en fonction des nouvelles priorités de la deuxième période du ministère Lang.

« C'était l'époque des grands travaux, et Jack Lang n'était plus vraiment intéressé par les problèmes des quartiers... » Se souvient Patrice Marie, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme à la demande d'Hélène Mathieu.

Celui ci réunira les premiers interlocuteurs en région et mettra en place une véritable méthodologie²⁹ qui s'avèrera malgré tout insuffisante dans de nombreux cas.

En effet, au sein de la D.M.D., ce programme ne trouvait aucune légitimité, pire encore, il essayait régulièrement les sarcasmes des agents de l'Etat et rencontrait énormément d'opposition dans les DRAC :

« Ce programme ne plaisait pas du tout au Ministère de la culture, il le considérait dégradant, très « bas de gamme », c'était tout juste bon pour Jeunesse et sports...

Je recevais des pressions énormes en interne...Les DRAC jouaient très rarement le jeu, et je rencontrais beaucoup de difficultés pour trouver un interlocuteur en région, excepté en PACA où la dynamique était très forte avec Jean Paul Ponthot, alors conseiller pour la politique de la ville...

Je crois pourtant que ce programme a été déterminant pour la reconnaissance de ce secteur... »³⁰

Desservis par leur caractère innovant, ces équipements pâtiront également d'une loi sociologique tendant à faire du « social » un secteur dominé et démun

²⁹ Guide des Café-musiques - Ministère de la culture – 1993. Sous la direction de Bruno Colin – Association OPALE

³⁰ Entretien téléphonique réalisé auprès de Patrice Marie le 17/05/05

dans les concurrences entre champ d'intervention et , de ce fait, attirant aussi difficilement les moyens matériels et financiers que les personnels qualifiés ou diplômés.³¹

C'est ainsi qu'une large majorité des Cafés-musiques sera financée exclusivement dans le cadre de la politique de la ville sur des crédits croisés d'investissements entre l'Etat, la région et la ville d'implantation.

Trop peu se soucieront alors des problèmes structurels qui se poseraient à terme, faute d'aide au fonctionnement.³²

En effet, plus de la moitié de ces lieux fermeront définitivement dans les premières années qui suivront.

Pourtant, Jacques Toubon qui remplacera Jack Lang à la tête du ministère de la Culture avait plutôt bien soutenu ce programme en organisant le 1^{er} forum national des Cafés-musiques à Chalon sur Saône en Février 1994, manifestation perçue alors comme un levier possible de développement.

« On était sur une idée de lieux mi-publics, mi-privés...On voulait faire des lieux associatifs gérés par de vrais responsables, des porteurs de projets... » Se souvient encore Patrice Marie, qui restera pendant cinq ans responsable de cette mission impossible, car les moyens dégagés par le ministère étaient ridicules...

C'est à partir de ce concept que l'agence *Opale*, association subventionnée par le ministère de la Culture et la délégation interministérielle à la ville, réalisera un

³¹ Philippe Teillet in « Eléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des musiques amplifiées. » 2002.

³² L'aide de l'Etat, dite de démarrage, s'élevait à 80 000 Frs par an et par lieu et était dégressive sur trois ans.

travail important pour essayer de structurer et donner corps à cette aventure naissante.³³

Cette appréhension « sociale », résultait aussi de la difficulté éprouvée par les quelques responsables ministériels concernés (s'estimant trop peu compétents sur ce terrain particulier) à envisager une action à dimension artistique.

Dès ces premières mesures fortement symboliques, des voix se sont faites entendre, demandant une réorientation ou des moyens complémentaires.

Certains acteurs des musiques actuelles, déjà professionnels³⁴ ont en effet souhaité échapper aux effets de stigmatisation résultant de l'assimilation de ces musiques à la jeunesse ou aux quartiers sensibles.

C'est pourquoi, en développant des argumentaires relatifs à la qualité de leur travail artistique, aux conditions de développement des carrières musicales, aux relations avec les médias et l'industrie phonographique, ils se sont efforcés de modifier les perceptions des responsables politiques et administratifs, puis d'entraîner l'action publique (surtout celle de l'Etat) vers des problématiques professionnelles.³⁵

En 1994 les quelques rescapés de cette aventure éphémère se regrouperont autour de quelques figures issues des « militants bâtisseurs », comme Didier Veillaut, pour créer la Fédurok, fédération nationale de lieux de musiques amplifiées/actuelles qui deviendra quelques années plus tard l'outil essentiel d'observation, d'analyse et d'accompagnement du secteur.³⁶

³³ Actes du Forum des Cafés-musiques – et 13 suggestions des responsables des Cafés-musiques pour contribuer à la réussite du programme. Opale éditions – Février 95.

³⁴ Ce sera le cas des projets adossés à des équipements socioculturels ou portés fortement par des collectivités locales.

³⁵ Ibid Philippe Teillet.

³⁶ Voir la Fédurok www.la-fedurok.org

Face à ce constat, certaines collectivités locales prendront des initiatives significatives, souvent à la recherche d'un changement d'image, comme l'exemple du *Florida* à Agen qui servira longtemps de référence, par sa dimension culturelle, sociale et artistique³⁷.

Pour ces collectivités, il s'agira alors d'équipements culturels à part entière.³⁸

D. Une tentative d'intégration dans la Grande Maison...

Ce programme sera purement abandonné quand Philippe Douste-Blasy arrivera au ministère en 1995. La D.M.D. proposera alors de transformer ce premier label expérimental en *Scène de Musiques Actuelles* dès 1996 afin de l'intégrer à la Direction de la Musique et de la Danse pour qu'enfin ces équipements soient reconnus comme des équipements à part entière.³⁹

Une convention de soutien pluriannuelle entre l'Etat, la ville et l'association gestionnaire scellera modestement la refondation de la politique culturelle en direction de ce secteur.⁴⁰

La chanson française par ailleurs recevra un nouveau soutien à travers la mise en place du programme des « Résidences chanson » et la loi sur les quotas radiophoniques, à la demande d'Yves Duteil, alors chargé de mission pour le ministère.

³⁷ Annecy, Perpignan, Castres, Tourcoing...

³⁸ *Rapport National de la F.N.C.C. sur les Musiques Amplifiées* – Mars 1999.

³⁹ Programme d'action et de développement en faveur des musiques actuelles. Ministère de la Culture et de la Communication, 19 Octobre 1998.

⁴⁰ Note d'orientation sur la politique de soutien aux lieux de diffusion des musiques actuelles - Ministère de la Culture et de la Communication, 7 Juillet 1996.

C'est en 1998, à l'arrivée de Catherine Trautmann rue de Valois, qu'une réforme importante va permettre de réorganiser le ministère.

En effet, elle confie à Dominique Wallon la création de la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS), sur fond de révolution de Palais, pour une intégration effective des Musiques Actuelles dans la « Grande Maison ».

Par ailleurs, *une charte des missions de service public pour le spectacle vivant* est rédigée. Elle définira un cadre pour établir des relations contractuelles entre le ministère et les organismes subventionnés par l'Etat.

A la demande du secteur, Catherine Trautmann réunira en parallèle la Commission nationale pour les Musiques Actuelles, afin de dresser un véritable état des lieux.⁴¹

Les conclusions de ce rapport permettront d'augmenter l'enveloppe budgétaire dès l'année suivante de 40% (5,3 millions d'euros), consacrée essentiellement au soutien du réseau de diffusion (SMAC), à la création artistique et au soutien aux industries musicales.

On assistera à cette occasion à la première intégration d'une ligne officielle au budget de la DMDTS sous l'appellation « *Musiques Actuelles* ».

Malgré cette avancée importante plus que symbolique, l'analyse des chiffres montre que les Musiques Actuelles n'occuperont qu'une place dérisoire (2%) dans la répartition budgétaire au sein de la grande famille « Musique » (Ministère de la Culture, juin 2003).

⁴¹ Rapport de la Commission Nationale pour les Musiques Actuelles - Sous la direction d'Alex Duthil - Septembre 1998.

Catherine Tasca qui succèdera à Catherine Trautmann, laissera le chantier en friche et portera ses priorités sur le Théâtre, la Danse, le Cinéma, le patrimoine, les arts plastiques et l'Audiovisuel.

Les programmes seront maintenus sans mesure nouvelle, même si l'intégration de ces Musiques au sein du Ministère de façon définitive impulsera une dynamique en faveur de ces formes artistiques au sein des autres institutions en lien avec l'Etat (Agences régionales et départementales Musique et Danse), mais également au sein des Collectivités territoriales.

En effet, c'est le lancement de protocoles de décentralisation culturelle qui traduira la participation du ministère à la nouvelle étape de la décentralisation impulsée par le gouvernement, où il s'agira, entre autres, d'établir un partage clair entre Etat et Collectivités.

La nomination de Jean-Jacques Aillagon, ancien Président du Centre Georges Pompidou, comme ministre de la Culture et de la Communication dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, d'abord bien accueillie par l'ensemble des professionnels, leur laissera plus tard un goût amer :

Baisse du budget de la Culture en 2003, réforme du régime d'indemnisation des intermittents, volonté d'encourager le mécénat privé et de développer l'autonomie des grands établissements culturels deviennent progressivement les seules perspectives qui réaniment vivement la critique et la contestation.⁴²

Une tentative de concentrer les moyens de l'Etat sur les plus gros équipements de Musiques Actuelles, sur le modèle des Scènes nationales, sera affichée au grand dam de la profession qui réagira fortement à travers ses fédérations nationales (Fédurok et Fédération des Scènes de Jazz en particulier).

⁴²« Institutions et vie culturelle » sous la direction de Guy Saez. *Le ministère de la Culture : entre « refondation » et désenchantement (1993-2004)* par Philippe Poirier.

De petits lieux de proximité implantés en grande majorité dans des villes moyennes ou en zone périurbaine⁴³, on assistera à l'émergence d'une nouvelle génération d'équipements beaucoup plus importants au cœur des grandes agglomérations, à l'initiative des Collectivités territoriales.⁴⁴

La notion de « SMAC structurante » qui devait justifier cette nouvelle politique sera par la suite abandonnée pour laisser place à un statu quo, puis à la création d'une cellule de concertation nationale pour le développement des musiques actuelles, afin d'établir un document de référence destiné aux collectivités territoriales.

Cette nouvelle instance animée par André Cayot, Conseiller « Musiques Actuelles » à la DMDTS, et appuyée sur l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, rassemble l'ensemble des représentants de la profession (fédérations, syndicats, représentants des Drac, de la FNCC, des DAC...) et devrait rendre ses premières conclusions à l'automne 2005, très certainement au cours du Forum des Musiques Actuelles qui se tiendra à Nancy.⁴⁵

C'est le renforcement de cette décentralisation, qui sera perçue dans un premier temps par les professionnels comme une dilution des politiques nationales de la Culture, tandis que les effets amorcés au début des années 80 se feront véritablement sentir au moment des deux dernières élections régionales.

Les Conseils régionaux ont obtenu depuis compétence pour « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire... »⁴⁶

⁴³ 44,4% des lieux sont implantés dans des communes de moins de 40 000 habitants – Tour de France – Fédurok – 2002 –

⁴⁴ A l'exemple de Clermont-Ferrand, Reims, Nancy, Brest...

⁴⁵ Concertation nationale sur la place des musiques actuelles dans les politiques territoriales.

⁴⁶ Loi du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions.

Historiquement sous tutelle de l'Etat, les régions s'émancipent progressivement et cherchent à mettre en avant leurs propres spécificités territoriales à travers les protocoles de décentralisation mis en œuvre en 2001 sous le gouvernement Jospin.

C'est à travers la culture que s'exprimeront les messages politiques les plus forts, depuis la victoire massive de la gauche aux élections régionales de 2004 et particulièrement dans la région Paca où chacun pouvait s'attendre au pire...

Dés lors, la région tente de prendre le « leadership » d'une politique culturelle, comme une réponse viscérale à trop d'années de centralisme étatique.

Le secteur des Musiques Actuelles qui représentera pendant très longtemps un terrain d'expérimentation relativement docile et malléable pour l'institution régionale et ses services annexes, deviendra brusquement un enjeu majeur pour la construction d'une politique culturelle affichant « modernisme » et « jeunisme ».

C'est là une des ambiguïtés fondamentales de la construction des politiques culturelles dans cette région, comme nous le démontrerons dans ce mémoire.

Chapitre 2. MUSIQUES ACTUELLES EN REGION PACA ou l'histoire d'un développement aléatoire...

I. Une Terre de contrastes, entre mer et montagne

A. Territoire, géographie et population

1. Une situation privilégiée

Située à l'extrême sud-est, la région Provence-Alpes-Côte d'azur est délimitée par les Alpes françaises, frontière naturelle avec l'Italie à l'est et les départements de Savoie, de l'Isère et de la Drôme en Région Rhône Alpes au nord.

A l'ouest, le Rhône la sépare du Gard en Languedoc-Roussillon, enfin au Sud, la Méditerranée en est la limite méridionale.

Elle est composée de **6 départements**, de 232 cantons et de 963 communes.

Trois départements intérieurs : Le Vaucluse, les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes et trois départements côtiers : Les Alpes Maritimes, le Var et les Bouches du Rhône.

Sur 31 399 km² vivent 4 666 000 habitants, soit une densité de 148,6 habitants au km². Cela situe la région au troisième rang français pour sa population, derrière l'Île de France et Rhône-Alpes.⁴⁷

La progression de la population est en moyenne de 0,72% par an en moyenne, depuis 1999. Ce rythme est toujours supérieur à la moyenne nationale.

⁴⁷ Sources : Données économiques et sociales – INSEE – 2005.

Les 33 000 personnes supplémentaires par an sont constituées pour un quart par l'excédent des naissances sur les décès, et pour trois quarts par un plus grand nombre d'arrivées dans la région que de départs.

2. Un grand déséquilibre démographique

La répartition de la population régionale est très différenciée. Le littoral et la vallée de Rhône accueillent de très fortes densités de population. Au contraire les départements alpins sont sous-peuplés. Les trois départements intérieurs comptent près de 17% de la population, alors que les trois départements littoraux en rassemblent plus de 83%.

850 000 personnes vivent sur la riviéra française, c'est-à-dire la Côte d'Azur qui s'étire sur 70 km de long.

90% des habitants résident dans les trois grandes métropoles, Marseille, Toulon et Nice, ou les très nombreuses villes de plus de 20 000 habitants.

34 communes de plus de 20 000 habitants représentent plus de 58,3% de la population totale.

5 pôles urbains (Marseille/Aix, Nice, Toulon, Avignon, Cannes/Grasse/Antibes) regroupent 61,8% de la population régionale.

4 agglomérations de plus de 200 000 habitants se trouvent en région contre 29 pour la France entière ce qui représente ***l'armature urbaine la plus forte de France.***

Marseille, deuxième agglomération de France avec 31 communes et 1 261 100 habitants, assume le rôle de capitale administrative et politique. Les deux institutions, Etat et Région interviennent sur la totalité des six départements.

Nice est la capitale de la Côte d'Azur. L'agglomération qui comprend 24 communes et 527 200 habitants est un centre de services très développé dont le rayonnement s'étend sur l'ensemble du département des Alpes Maritimes, l'ouest varois et le sud-est des Alpes de Haute Provence. Par ailleurs, elle assure des fonctions internationales pour la culture et le tourisme.

Toulon et son agglomération qui compte 18 communes et 454 200 habitants, ont une influence s'exerçant directement sur le littoral, de la Ciotat à Hyères. Le développement de son appareil commercial lui confère un véritable pouvoir d'attraction.

L'agglomération de **Cannes-Antibes-Grasse** regroupe 354 000 habitants. Elle regroupe 23 communes et représente un espace autonome, composé à l'origine de villes indépendantes.

D'autres villes, comme **Avignon, Digne, Gap** jouent un rôle important dans la structuration du territoire. Ces villes s'affirment surtout comme pôles d'emplois industriels et tertiaires autour desquelles se dessinent des toiles très ramifiées de déplacements liés au travail.

S'agissant d'**Avignon**, son influence déborde les limites du Vaucluse, pour s'étendre sur Alès, Montélimar et sur la partie nord des Bouches du Rhône.

A l'exception d'**Avignon** dont l'agglomération atteint 190 000 habitants et d'Arles 53 000 habitants, la région intérieure est peu urbanisée, alors que sur le littoral, l'urbanisation est quasiment ininterrompue.

La commune d'**Arles** est la plus grande commune de France avec une superficie de 760 km² et **Saint-Véran** dans les Hautes –Alpes est le plus haut village d'Europe, avec une altitude de 2049 mètres.⁴⁸

⁴⁸ Service d'information documentaire (SID) de la région Provence-Alpes-Côte d'azur.

3. Une pyramide des âges, plutôt contrastée

Répartition de la population par tranche d'âge – Premiers résultats du recensement 2004 – Comparaison entre les 3 régions les plus peuplées.

	Ile de France	Rhône-Alpes	PACA	France
0-19 ans	24,7	24,6	22,4	23,8
20-59 ans	58,2	54,7	52,4	54,4
60-74 ans	10,7	12,7	15,1	13,1
75 ans ou +	6,4	8,0	10,3	8,7
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

La population âgée (+ de 60 ans) est plus élevée que la moyenne nationale de plus de 5 points ce qui s'explique par l'attraction très forte des conditions climatiques les plus favorables du territoire métropolitain et devient de fait la terre d'asile de nombreux retraités plutôt aisés.

La population jeune (- de 20 ans) est par contre à peine inférieure à la moyenne nationale (Fiche de synthèse en annexe).

La croissance démographique est pourtant deux fois plus rapide qu'en moyenne nationale avec une projection de + 900 000 habitants d'ici 2030.

Le solde migratoire (2002) était de 36 000 personnes pour un solde naturel de 11 000 personnes.⁴⁹

⁴⁹ Sources : Mission de développement économique régional – Marseille –

La région PACA se situe au 3^e rang national avec un PIB de 106 milliards d' € et une croissance annuelle supérieure à 4%, soit 1 point environ de plus, qu'en moyenne nationale.

Malgré un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, la tendance régionale depuis 4 ans est plus favorable qu'en moyenne nationale.

La région comporte 2 millions d'actifs dont 250 000 demandeurs d'emploi.

66% des emplois se répartissent dans le secteur des services, sachant que 80% de la valeur ajoutée régionale provient du tourisme et des services aux entreprises et aux personnes.⁵⁰

B. Terre de Festivals et politiques culturelles.

« **Provence, Terre de Festivals** », ce slogan largement exploité par les opérateurs du tourisme et les élus locaux cache une situation sociale et culturelle plutôt contrastée.

1. Des disparités étonnantes

L'image première de carte postale cache une réalité bien différente. En effet, la région affiche moins volontiers ses écarts de niveaux de vie, ses déséquilibres de peuplement, son taux de chômage très élevé, son immigration incontrôlée et ses concurrences farouches entre villes ...

La région PACA n'arrive pas à enrayer la fracture culturelle, c'est une des régions où le taux d'illettrisme est le plus élevé, où beaucoup de jeunes de

⁵⁰ Sources : INSEE 2004 – Données 2002.

*moins de 16 ans ne sont plus scolarisés et échappent complètement aux dispositifs de repérage*⁵¹

C'est pourtant bien dans la région PACA que naîtra l'un des premiers Festivals de musique de Jazz à vocation populaire, en 1948 : « Le Nice Jazz Festival », qui deviendra plus tard « la Grande parade du Jazz » qui se déroule sur les hauteurs de la ville, dans les arènes de Cimiez.

Ce type de manifestation qui se développera également à Juan les Pins était porté à l'époque essentiellement par une certaine élite composée de gens d'affaires qui ne voyaient dans la culture qu'un levier de développement économique et touristique.

Plus de 50 ans après, Il n'existe toujours pas en PACA de festival important de dimension nationale de Musiques Actuelles, comme celui de Bourges, de Rennes ou de Belfort, ce qui peut surprendre pour une région ensoleillée, plutôt peuplée de jeunes et s'affichant comme la « *Terre des Festivals* ».

On peut se demander, après tant d'années, si c'est le manque cruel de projet ou le manque de volonté (choix) politique, qui en est la cause ?

Il existe pourtant de nombreux petits festivals originaux qui se sont développés ces dix dernières années, souvent à l'initiative d'opérateurs passionnés (Le Festival Mimi, les Voix du Gaou, les Nuits Caroline, les Estivales d'Istres...)

Par contre, tous se concentrent sur la période estivale et aucun n'a atteint une notoriété nationale.

La Fiesta des Suds à Marseille est peut-être le seul événement majeur « Hors saison » relevant d'une commande exclusive du Conseil général des Bouches du Rhône, qui se veut un grand moment festif et populaire, fortement médiatisé.

⁵¹ In *Régions et politiques culturelles : L'exemple du Plan régional en faveur des musiques actuelles*. 2002 - Mémoire de DESS – Sylvia Andriantsimahavandy.

Cette opération, très controversée dans la région, ne développe pas un concept de créations originales et n'offre que très peu de découvertes dans sa programmation, l'aspect festif et convivial régissant principalement la ligne artistique.

Les manifestations musicales les plus notoires se concentrent donc autour de l'Art lyrique, et véhiculent une image de prestige, implantés dans de très beaux sites classés comme les *Chorégies d'Orange* ou le *Festival d'Aix-en-Provence*. En effet, les 7 principaux festivals subventionnés ne concernaient en 2002 que la musique lyrique et classique, la danse, le théâtre et le cirque pour un montant global de 5 558 591 €. ⁵²

Ces manifestations pratiquent souvent des prix d'entrées rédhibitoires, malgré le soutien financier public qu'elles perçoivent et ne concernent de fait qu'un public d'élites plutôt aisé.

On peut citer, en contre exemple, le *Festival international de piano* de la Roque d'Anthéron, qui fêtera ses 25 ans cette année et qui est parvenu à associer excellence artistique et démocratisation, par l'action militante de ses bénévoles qui encadrent, dans un esprit de convivialité et de simplicité, cette manifestation Prestigieuse (tarifs bas, concerts de découverte, nuit du piano...).

2. Le mythe de Jean Vilar

La création du Festival d'Avignon par Jean Vilar aurait pu inverser cette tendance régionale et servir de levier, pourtant il n'y aura aucun embrasement populaire en PACA comme on a pu parfois le prétendre.

⁵² *Cartographie régionale du spectacle vivant* – Observatoire des politiques du spectacle vivant – tome IV

On pourrait facilement opposer l'analyse sociologique du public qui fréquente le festival d'Avignon au discours de Jean Vilar de l'époque « *sur la fusion de toutes les couches sociales au sein d'un public enfin communautaire sous le ciel étoilé provençal...*⁵³ »

Dans les faits, les formes que prend l'offre théâtrale dans le contexte du festival (il s'agit d'une sorte de quintessence de ce qu'on désigne comme « théâtre public », entendu à la fois comme idéologie et comme pratique) contribuent simplement à accroître le poids relatif des cadres et des professions intellectuelles supérieures...

*.../...Moins de un pour cent (0,3) de l'échantillon de l'enquête réalisée en 2001 appartient au monde ouvrier. En ce sens, le Festival d'Avignon n'est pas un festival populaire et ne l'a jamais été, même si ce point a longtemps fait l'objet de vives polémiques...*⁵⁴

Même à la succession de Jean Vilar, Paul Piaux qui vivait toute l'année à Avignon et qui dirigera simultanément le Festival et le Conseil culturel (Centre d'action culturelle de la ville) ne parviendra jamais à créer l'émulation populaire dont il avait rêvé à travers son engagement politique.⁵⁵

Le Conseil culturel qui menait une action permanente de médiation et d'action culturelle sur la ville sera démantelé au départ de Paul Piaux, par Christiane Bourbonneau, pour être remplacé progressivement par l'Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS).

Depuis, cette ville désignée comme « capitale européenne de la culture » en 2000 n'est jamais parvenue à insuffler une dynamique culturelle digne de ce nom, en dehors de la période festivalière.⁵⁶

⁵³ *Avignon, le public réinventé, le festival sous le regard des sciences sociales* – Sous la direction d'Emmanuel Ethis – La documentation Française – 2002 – 342 p.

⁵⁴ Emmanuel Pedler et Olivier Zerbih in « *Le dessous des cartes* » *Avignon, le public réinventé*. Opus cit.

⁵⁵ Paul Piaux sera membre du Parti Communiste Français.

⁵⁶ Aucun équipement d'action culturelle ni centre national du théâtre ne verra le jour en Avignon.

On peut constater par ailleurs, qu'au début de la politique de décentralisation d'André Malraux, il n'y a pas eu d'implantation dans la région de grands équipements à l'initiative de l'Etat (Aucune Maison de la culture).

De plus, à l'analyse comparative avec la région Rhône Alpes, la grande voisine rivale, on constate que l'intervention globale de l'état en faveur du spectacle vivant et de l'enseignement artistique pour cette région, était nettement plus élevée en 2002 (42 462 049 € contre 26 446 464 €) alors que la population était bien supérieure en PACA (4 506 151 hab. contre 3 222 061 hab.)⁵⁷

L'absence de pratique populaire et fédératrice comme on pouvait le trouver dans le Nord-Pas-de-Calais, à travers les harmonies et fanfare où en Bretagne à travers la vivacité des musiques traditionnelles, pourrait expliquer en partie ce manque d'action forte et enracinée dans la population et cette course frénétique vers l'évènementiel et la démultiplication de festivals.

On recense en effet aujourd'hui pas moins de 180 festivals implantés sur le territoire !

C. Une région singulière et plurielle

La situation géographique de la région, porte de l'Europe sur la méditerranée, alliée à la diversité de ses territoires a fait pourtant de Provence-Alpes-Côte d'Azur, un lieu unique de création et d'échanges, qui se traduit aujourd'hui par une diversité et un foisonnement d'initiatives culturelles réparties et soutenues inégalement sur le territoire.

⁵⁷ Chiffres clés in « Cartographie régionale du spectacle vivant » décembre 2003.

1. Les financements publics de la Culture en PACA

La dernière étude réalisée par l'ARCADE en 2002⁵⁸, sur la base des comptes administratifs 1999 des collectivités et bordereaux de mandat de la DRAC, montre toute la difficulté de suivre et d'analyser l'évolution financière des politiques culturelles à partir de données récentes.⁵⁹

Néanmoins, ces chiffres, aujourd'hui obsolètes, permettent d'avoir une vue panoramique sur la situation de la Culture dans la région, plus significative qu'une simple énumération d'équipements ou de projets culturels qui relèveraient de la puissance publique.

Nous nous attacherons donc dans un premier temps, à décrypter cette étude pour en extraire la part allouée au spectacle vivant et sa répartition sur le territoire régional.

Les financements publics de la Culture s'élevaient en PACA à *552,7 millions d'euros* en 1999.

Ce chiffre correspond aux dépenses engagées sur le territoire régional par le ministère de la Culture et de la Communication, la Région, les 6 départements et un panel de 38 Villes ou regroupements intercommunaux.⁶⁰

Avec 380 millions d'euros attribués à la Culture, les Villes constituent le principal financeur territorial.

⁵⁸ Données et Territoires – ARCADE, Septembre 2002 – Les financements publics de la Culture en 1999.

⁵⁹ Les prochaines données sont en cours de traitement et ne seront publiées qu'en Octobre 2005.

⁶⁰ 04 : Barcelonnette, Castellane, Digne-les-Bains, Forcalquier, et Manosque.

05 : Briançon, Gap.

06 : Antibes, Cannes, Grasse, Menton, Nice.

13 : Aix-en-Provence, Arles, La Ciotat, Fos sur mer, Istres, Marseille, Martigues, Miramas, Salon-de-Provence, District de l'étang de Berre, SAN Istres-Fos-Miramas.

83 : Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, St-Tropez, Ste Maxime, La Seyne-sur-mer, Toulon.

84 : Apt, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Isle-sur-Sorgues, Orange et Pertuis.

En moyenne, les Villes du panel consacrent plus de 9,4% de leur budget à la Culture, soit 165,3 € par habitant.

Les dépenses culturelles des Départements s'élèvent à 61 millions d'euros soit 2,3% de leur budget et 14,4 € par habitant.

Les dépenses culturelles de la Région s'élèvent en 1999 à 38,5 millions d'euros, alors qu'à cette époque elle n'avait aucune compétence obligatoire en la matière.

40% des dépenses sont affectées au domaine du spectacle vivant.

Le budget du ministère de la Culture et de la Communication en région représente 72,7 millions d'euros, soit 13% de l'ensemble des financements publics culturels.

43% des financements publics de la Culture en région sont à destination des Bouches du Rhône, alors que seulement 2 à 3% sont destinés aux deux départements alpins confondus (04 et 05).

Les Alpes-Maritimes récoltent 29% des financements publics alors que le Var et le Vaucluse sont plus rapprochés avec respectivement 10 et 13%.

Toutefois, le poids de ces financements diffère sensiblement si on les rapporte à la population départementale. Avec près de *900 000 habitants*, le Var accueille en effet 20% de la population régionale contre seulement 11% pour le Vaucluse.

Le spectacle vivant bénéficie d'une part importante des financements publics de la Culture en région.

Globalement 26% des dépenses sont alloués à la musique et à la danse et 17% au théâtre et aux spectacles.

Ces deux domaines sont présents de façon significative sur la plupart des départements.

Entre 1990 et 1999, les dépenses de l'Etat (ministère de la Culture), de la Région et des départements ont augmentés de *56,3 millions d'euros*, soit une évolution globale de +48%.

L'intervention du ministère de la Culture progresse de 11,5% durant cette période, alors que celle de la Région augmente de +135%.

Les départements quant à eux font évoluer leurs dépenses culturelles de 77% sur cette même période.

L'ensemble de ces chiffres montre bien l'importance croissante des collectivités territoriales dans le financement de la Culture alors que l'Etat est en replis constant.

2. La situation des Musiques Actuelles dans le paysage culturel

La part de financement consacrée aux musiques actuelles en 1999 dans la région, représentait 1,66% du budget global culturel⁶¹, confondue dans une rubrique intitulée « Salles de concert, auditoriums ».

Malgré ce financement modeste⁶², l'absence de grand rassemblement national et le manque de tradition forte dans la pratique musicale collective, la Région PACA affiche aujourd'hui un bilan des plus positifs avec⁶³ :

⁶¹ 81,7 millions d'euros étaient consacrés globalement aux fonctions de production Musique
Source : « Zoom sur la fonction de production » – Musique et danse – ARCADE – Novembre 2003.

⁶² A noter que le Plan régional en faveur des Musiques actuelles n'a été voté qu'en 1999. Ce budget ne prend donc pas en compte cette évolution.

⁶³ Données ARCADE - La lettre, supplément - Janvier/Février/Mars 2005.

467 ensembles de jazz et musiques assimilées, 258 artistes en chanson, 641 artistes ou groupes de musiques traditionnelles et 663 groupes ou artistes de musique amplifiées (du rock à la techno).

Ce sont près de 2000 groupes ou artistes qui sont recensés dans la région.

Parmi eux, 250 affichent une envergure régionale ou nationale et sont donc considérés comme des artistes « professionnels », les 1750 autres se situent dans une pratique artistique en amateur liée à une diffusion locale, départementale ou régionale.

15 collectifs d'artistes dont l'objectif est la valorisation et l'accompagnement de projets de musiciens.

22 scènes spécialisées en Musiques Actuelles qui oeuvrent dans la diffusion, la production, la répétition, l'information ou la formation, dont 9 conventionnées Scène de Musiques Actuelles. (Contre seulement 5 lieux subventionnés en région Rhône-Alpes...)

265 organismes de formation artistique, technique ou administrative.

Plus de 20 tremplins « découverte de jeunes talents ».

Plus de 50 studios de répétition (publics et privés confondus) représentant 300 boxes.

97 producteurs ou éditeurs phonographiques mais l'absence quasi-totale d'une industrie du disque et de distributeurs régionaux.

Dans les espaces urbains comme dans les espaces ruraux, on constate bien après cette énumération, que le secteur des Musiques Actuelles n'a cessé de s'organiser et de se développer depuis les années 70 à partir d'initiatives individuelles, collectives, porté par des Villes ou des collectivités territoriales.

3. Des signes avant-coureurs

Nous essayerons de comprendre ce qui a engendré cette situation qui pourrait apparaître comme « singulière » par bien des aspects comme le souligne Bernard Maareck, Directeur de l'ARCADE⁶⁴ :

« Les années 70 étaient déjà très riches en expérimentation et en développement culturel, c'est un concours de circonstances qui a permis un croisement inespéré de la politique de l'Etat avec celle de la Région naissante. En 1974 était créée l'ASSECARM à l'initiative de l'Etat qui sera transformée en 1978 en ARCAM⁶⁵, agence technique de la musique et de la danse au service des collectivités, dont le secrétaire général, Jean-Pierre Armengaud, était le délégué régional à la musique, un fonctionnaire d'Etat détaché auprès d'une association dirigée par des élus !!! »

Cette structure avait été mise en place conjointement par l'Office régional de la Culture et la Délégation régionale à la musique.

En 1982, Michel PEZET cumulera la présidence de l'Office régional de la culture, celle de l'ARCAM et celle du Conseil Régional, avec la bénédiction de Jean SOLER, alors Directeur régional des Affaires culturelles :

« L'idée essentielle mise en avant par le Directeur de la Musique, Monsieur Maurice Fleuret, est de rompre avec une vision pyramidale, hiérarchisée, qui imposerait à toutes les provinces françaises un modèle préétabli en quadrillant le pays d'un nombre identique d'institutions d'enseignement ou de diffusion musicale de même type. Il s'agit désormais, bien au contraire, de tenir compte des particularités de chaque région, d'être à l'écoute de ses besoins et de la

⁶⁴ Bernard Maareck a été tout d'abord chargé de mission avant de prendre la direction de l'ARCAM en 1991 qui deviendra par la suite ARCADE.

⁶⁵ Association Régionale de Coordination des Activités Musicales Lyriques et Chorégraphiques. Créée le 10 Juillet 1978.

volonté qu'elle manifeste de développer de préférence tel ou tel aspect de la vie musicale. C'est-à-dire qu'il appartient à chaque région de définir sa propre politique musicale.

Pour aider à l'élaboration de cette politique et traduire dans les faits les orientations qui seront prises par les responsables de la Région, l'ARCAM, située à la charnière entre les élus et les services de l'Etat, en premier lieu la Délégation Régionale à la Musique devrait pouvoir jouer un rôle décisif : Elle constitue l'exemple même des organismes de concertation sur lesquels une régionalisation bien conçue aura avantage à prendre appui. »⁶⁶

Cette véritable plaidoirie en faveur de la décentralisation, émanant d'un fonctionnaire d'un des services les plus centralisés de l'Etat, revêt pour l'époque un caractère détonant.

Le conseil d'administration de cette nouvelle association, en date du 8 Décembre 1982, définira clairement ses missions :

- L'ARCAM reste une structure régionale légère de conseil et d'intervention, plus incitative que gestionnaire.
- L'ARCAM privilégie dans son action les secteurs défavorisés,
- L'ARCAM donne la priorité au problème de l'enseignement et de la formation musicale de la région.
- L'ARCAM mettra en place des structures relais départementales ou locales.

Ces structures seront financées au démarrage, comme l'ARCAM à 50% par l'Etat et 50% par la collectivité locale.

⁶⁶ In « Les carnets de la Région PACA » Numéro 11 - Eté 1982. *Etat-Région : Une concertation musicale.*

Nous reviendrons plus largement sur le rôle stratégique et fondamental que jouera cette agence régionale naissante dans la structuration et la mise en œuvre des premières politiques culturelles en faveur des Musiques Actuelles.

Nous nous attacherons tout d'abord à comprendre dans quel contexte particulier s'est créé le Conseil Régional en PACA.

II. Culture et Région : De l'Etablissement public à la collectivité territoriale.

A. La construction d'une entité régionale

Créé en 1972,⁶⁷ l'Etablissement Public Régional est avant tout un partenaire de l'Etat en matière de planification et prend le relais des circonscriptions d'action régionale définies en 1959.

C'est Georges Pompidou qui proposera de « *faire la région sans défaire la France !* » dans la continuité du projet du Général de Gaulle qui avait échoué en 1969.

Désormais, chaque région est dotée de deux organes : le Conseil régional et le Conseil économique et social.

Doté d'une personnalité morale, l' EPR se voit reconnaître une mission de planification et d'étude et la vocation de participer au financement d'investissement, à l'exclusion de toute tâche de gestion et d'administration et cela « dans le respect des attributions des départements et des communes ».

A ce titre, il « contribue au développement économique et social de la région ». Il ne peut intervenir que pour des dépenses d'investissements et pour la réalisation d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct, avec l'accord et pour le compte de collectivités locales, de groupements de collectivités, d'autres établissements ou de l'Etat.

⁶⁷ Loi n° 72619 du 5 Juillet 1972.

Le cadre juridique des E.P.R. ne permettait pas de mettre en place une action visible sur le terrain, bénéficiant de moyens financiers réduits et contrôlés, et ne disposant pas encore de services administratifs propres.

On pouvait lire en 1981 dans les Carnets de la Région ceci :

« On met en place un E.P.R. aux moyens limités, aux missions strictement définies, mais dans notre région Provence-Alpes-Côte d'Azur, malgré cette loi étriquée, on s'efforce d'utiliser pleinement ce qui est acquis.

On se dote de structures techniques indispensables pour être bien autre chose qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions du Préfet, afin que les élus puissent assurer pleinement leurs responsabilités.

On tente d'échapper au système parisien, non pour remettre en cause l'unité nationale mais tout simplement pour régler au bon endroit et au bon moment les vrais problèmes qui concernent notre vie quotidienne. »

B.Territoire politique, territoire culturel

Les premières coopérations entre l'Etat et les régions seront mises en place à la fin des années 70 à travers les « *Chartes culturelles* » qui avaient pour objet la prise en compte des particularismes régionaux, notamment en ce qui concerne la langue et le patrimoine.

Ces conventions accompagnées d'un soutien très faible de l'Etat ne concernaient pas uniquement les régions puisqu'elles pouvaient être signées également avec des Villes (dont Marseille en 1975) ou des Départements (dont les Alpes-maritimes en 1978).

Ces mesures seront stoppées dès 1979, les engagements budgétaires annoncés par l'Etat ne pouvant être tenus.

Il faudra attendre 1982 pour que les régions deviennent un véritable échelon territorial, avec un premier transfert de compétences dans les domaines de la

formation professionnelle, des lycées et de l'aménagement du territoire notamment.

L'article 64 de la loi du 22 Juillet 1983 sur la décentralisation permet également aux régions de développer d'autres politiques publiques régionales, en particulier dans le domaine de la Culture.

Ce sont les « *Conventions de développement culturel* » qui, accompagnées d'un transfert de crédit important, imposeront à chaque région une politique d'ensemble et permettront de nouvelles innovations⁶⁸

Dans les faits, ces « *conventions culturelles* » orienteront très largement les politiques culturelles des Régions en les incitant à s'organiser autour des mêmes axes d'intervention que l'Etat, principalement dans le domaine de l'art contemporain avec la création des Fonds régionaux (FRAC), du cinéma et de l'audiovisuel, du livre, du soutien à la création dans le spectacle vivant, du patrimoine ou encore de la prise en compte des cultures minoritaires.

Pour Philippe Urfalino, ces conventions de développement n'étaient ni plus ni moins qu'un outil de contrôle supplémentaire de l'Etat sur les Régions.⁶⁹

Si, par ailleurs, comme l'affirme Pierre Moulinier : « la culture est la mauvaise élève de la décentralisation, ce secteur ne peut se définir facilement sous la forme de « blocs de compétence » ni relever aisément d'un seul niveau territorial et d'un financement unique...

.../...La culture est faiblement encadrée par des lois et règlements contraignants, mais fortement assujettie aux volontés des élus, des professionnels et des créateurs. On constate un caractère limité des transferts

⁶⁸ Jean-Jacques Queyranne in « *Les régions et la décentralisation culturelle, les conventions de développement culturel régional – Rapport au ministère de la Culture* » - Paris : La Documentation française, 1982 – 105 p.

⁶⁹ In Observatoire interrégional du Politique – La Politique culturelle des régions- Actes de la journée d'étude à l'Abbaye de Fontevraud - Laval, 1996- p.90.

de compétences culturelles dans les lois de décentralisation de 1983 et, à l'inverse, l'abondance des cofinancements et les nombreuses formes de coopération entre les collectivités publiques dans ce domaine ».⁷⁰

1. Région et identité culturelle

Guy Saez et Mireille Pongy dans leur ouvrage sur les « *Politiques culturelles et régions en Europe* » montrent bien l'incohérence du découpage administratif des régions françaises qui engendre dans la grande majorité des cas, des antagonismes géographiques et culturels surprenants.⁷¹

L'identité culturelle est donc difficile à faire valoir, même si elle apparaît comme un ciment incontournable à toute politique culturelle régionale.

Si l'identité régionale n'est pas acquise a priori, elle semble pourtant se construire à partir d'une image, d'une couleur qui lui donnerait une certaine légitimité.

Les élus régionaux ont très vite compris que la culture était un facteur de cohésion, qui pouvait largement contribuer à la construction de cette image.

C'est donc sur l'idée de projection, de construction que les politiques culturelles régionales s'articulent et moins sur leurs acquis historiques ou leur patrimoine...

Pour François de Boisgelin, actuel Directeur de la culture au Conseil régional Paca :

« La région revendique aujourd'hui le partage des responsabilités dans l'organisation du territoire, alors que nous sommes maltraités par le

⁷⁰ Pierre Moulinier in « *Politique culturelle et décentralisation* » - L'Harmattan - 2002.

⁷¹ Guy Saez et Mireille Pongy in « *Politiques culturelles et régions en Europe* » - L'Harmattan -1994.

gouvernement actuel.../...L'Etat ne sait plus comment se défaire de ses compétences culturelles...Il est resté jacobin mais n'a plus les moyens de l'être...Les citoyens ont fait irruption dans les régions, car ils s'expriment très largement et portent l'avenir de ces nouveaux espaces... »⁷²

Au-delà des clivages politiques amplifiés par les résultats des dernières élections régionales, on peut facilement appréhender les enjeux qui se dessinent à travers les nouveaux transferts de compétences en matière culturelle...

La politique culturelle régionale pourrait être la clef de voûte d'une construction identitaire, ce qui expliquerait pourquoi les régions se sont lancées très tôt dans des projets culturels alors qu'elles n'en avaient pas la compétence.

Pour Philippe Urfalino enfin : « *Les élus régionaux ont utilisé la politique culturelle tout simplement pour donner à la Région une identité politique, une action qui puisse leur être associée.* »⁷³

2. Culture et aménagement du territoire

L'insertion de la culture dans la politique d'aménagement du territoire a pris un tour décisif grâce à la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite loi Pasqua, qui a été partiellement amendée par la loi dite « *d'orientation pour l'aménagement et le développement durable de territoire* » du 25 juin 1999.

De la loi de 1995, celle-ci conserve notamment la notion de « pays », les schémas régionaux d'aménagement du territoire ainsi que l'idée d'un « *schéma*

⁷² Dixit François de Boisgelin, entretien réalisé à Marseille le 2 Mai 2005.

⁷³ In « Observatoire interrégional du Politique » - *La Politique culturelles des Régions, Actes de la journée d'étude à l'Abbaye de Fontevraud – Laval - 1996.*-

des équipements culturels » qui devient « *schéma des services collectifs culturels* »⁷⁴

Il est acquis aujourd'hui que le territoire qu'il soit national ou régional, ne fonctionne plus sur le modèle hiérarchique des années 60.

Au temps de la croissance centralisée a succédé celui de développement local décentralisé.

Le passage d'une structure pyramidale du territoire à une dynamique organisationnelle des territoires se traduit par la transformation d'espaces de gestion en espaces de projet.

C'est bien parce que les territoires économiques, en évolution continue, ne correspondent plus aux territoires politiques des collectivités locales, que la loi a encouragé de nouvelles formes d'intercommunalité.

Ainsi, la commune de la région la plus peuplée – Marseille avec ses 800 000 habitants – a peu de rapport avec Archail qui, dans les Alpes-de-Haute-Provence, en compte 7 ou que le département des Bouches du Rhône, avec 1 836 000 habitants a peu de points communs avec celui des Hautes-Alpes qui en accueille 121 400.⁷⁵

Contre toute attente, la coopération intercommunale s'est rapidement étendue. Aujourd'hui en Paca, 66% des communes, représentant 84 % des habitants sont concernés, la région ayant facilité ces regroupements par des crédits d'études conséquents.

Pour Philippe Langevin, maître de conférence à l'université de la méditerranée :

⁷⁴ « Politique culturelle et décentralisation » - Pierre Moulinier. Opus cit. p.142

⁷⁵ Données : *Le Carnet Territoires et publics* – Régie culturelle régionale – mars 2003.

« La vérité oblige à reconnaître que la culture n'est pas un enjeu majeur des mouvements en cours. Sans doute parce que la décentralisation et l'intercommunalité sont surdéterminées par des questions économiques, d'emploi et d'aménagement.../... Les 14 communautés d'agglomération et les 60 communautés de communes ne peuvent intervenir dans la gestion des équipements culturels qu'à titre optionnel.

.../... Pourtant les publics ne cessent d'augmenter. L'accroissement du temps libre, le goût de la jeunesse pour les musiques actuelles, le succès des écoles d'art, le développement des pratiques amateurs, l'avancement de l'âge de la retraite contribuent à la progression de la diversité culturelle. En fait, plus de 85% des financements de la culture sont assurés par les collectivités locales sans que des compétences nouvelles n'aient été transférées. D'où le paradoxe de la situation actuelle où l'Etat, peut bien prendre des décisions de principe sur l'accès de tous à la culture ou la nécessité de la mise en place d'équipements de proximité, comme dans le schéma de service collectif culture, sans avoir les moyens financiers de les assumer.

En Provence-Alpes-côte d'Azur les 552 millions d'euros affectés à la culture en 1999 ont été assumés à 70% par les Communes, 13% par l'Etat, 10% par les Départements et 7% par la région ».⁷⁶

⁷⁶ Ibid « Le carnet Territoire et publics » opus cit.

III. Des ressources et des hommes

A. Un outil d'expérimentation : L'office régional de la Culture.

Si les Régions peuvent exercer à partir de 1982 leurs compétences avec leur propres administrations, certains EPR avaient anticipé ce droit en se dotant d'Office de la Culture afin d'intervenir dans ce domaine dès le milieu des années 70.

La Région PACA fait partie de ces précurseurs, parmi les cinq Régions les plus dynamiques citées dans le rapport Queyranne de 1982, toutes dotées d'un Office de la Culture (Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Alsace et Bourgogne).

1. Un père de la décentralisation et un apôtre de l'action culturelle

En 1977, Gaston Defferre alors Président de la Région crée l'Office Régional de la Culture, instance destinée à mettre en œuvre sa première politique culturelle.

La mission de l'O.R.C était double : c'était à la fois un service instructeur et un service directement opérateur dont la présidence sera confiée dès sa création à Michel Pezet (jusqu'en 1982).

Il en sera de même avec la création de plusieurs associations régionales dans tous les domaines de l'intervention publique (Agence régionale de l'énergie, Cellule habitat, Cellule d'assistance économique aux collectivités locales, Syndicat mixte régional pour la protection de l'environnement etc.)

Ces associations devenant mécaniquement les interlocuteurs / opérateurs face aux différents services déconcentrés de l'Etat.

On rapporte volontiers l'anecdote selon laquelle Gaston Defferre ne s'adressait jamais aux représentants de l'Etat en région (DRAC, DASS, DATAR etc.) mais n'acceptait de discuter qu'avec le Préfet, acte politique fort et symbolique de sa position par rapport à la décentralisation.

Lorsqu'il devient en 1981 ministre de l'intérieur et de la décentralisation au sein du gouvernement Mauroy, Gaston Defferre cède sa place à Michel Pezet que l'on surnomme déjà le « Dauphin de Defferre », homme entreprenant qui marquera son passage aux commandes de la Région, d'un sceau culturel indélébile.

Si avant 1980, la Région dégagait plus de moyens financiers pour la Culture que la DRAC., elle y consacrait entre 1982 et 1986 jusqu'à 13% de son budget.

L'Office régional de la Culture prendra une telle place que Jean-Claude Gaudin qui succèdera à Michel Pezet en 1986 n'y touchera pas, alors que toutes les autres associations créées par Defferre seront absorbées par l'administration régionale.

2. Une période de grâce

L'O.R.C. mettra rapidement en œuvre une politique de diffusion active et d'encouragement à la création et l'aménagement des premiers équipements pour la diffusion du spectacle vivant, en opposition à la tendance très forte des Maires de l'époque à la construction de salles des fêtes « polyvalentes »...

Seront ainsi créés, à partir d'un appel d'offre régional, le Centre Culturel de Cavaillon, le Théâtre de la Passerelle à Gap, la salle du Revest près de Draguignan ou le Galet, Centre de Développement Culturel à Saint Martin de Crau, grâce aux crédits d'investissements incitatifs de la Région.

C'est l'époque de toutes les expériences pionnières et itinérantes comme celle des bibliobus, des muséobus, celle du théâtre mobile et du ciné-mobile.

C'est aussi l'aventure de la caravane culturelle (vaste opération de communication) et la volonté de promouvoir des outils partagés dans un souci de rééquilibrage des disparités géographiques et culturelles.

En 1982, Jacky Sabatier qui avait occupé les fonctions de Chargé de mission et de scénographe pour la mise en œuvre de ce plan d'aménagement, devient Directeur de l'Office sous la Présidence régionale de Michel Pezet :

« Nous avons trois longueurs d'avance par rapport aux autres régions et le couple « Defferre/Pezet » pèsera énormément dans la construction des premières politiques culturelles...car très vite la Région dégagera des moyens face à l'Etat. » aime-t-il à souligner.⁷⁷

Sera créé dans cette dynamique le Parc de matériel régional géré par l'ATFAC qui sera dirigé par François de Boisgelin, actuel Directeur de la Culture de la Région, puis intégré directement à l'Office Culturel sur le site de Fontblanche à Vitrolles.

En 1986, la situation politique se retourne brutalement suite à la mort de Gaston Defferre qui détenait alors les grands organes de presse régionaux (La Provence et le Méridional).

C'est Jean-Claude Gaudin qui gagne les élections régionales en s'alliant avec le Front National !

Jacky Sabatier quitte l'Office Régional de la Culture et intègre, avec l'accord de Jean-Claude Gaudin, l'ARCAM comme co-Tutelle aux côtés de Patrice Armengau, fonctionnaire d'Etat détaché, qui succèdera à Jean-Pierre Armengaud en 1982.

L'association était « officiellement » dirigée par Françoise Baudry.

Avant 1986, c'est l'O.R.C. qui distribuait directement les subventions se trouvant en situation de « gestion de fait ».

Jean-Claude Gaudin créera le service culturel au sein de la région dès son arrivée, répondant aux exigences de modernisation du service public.

⁷⁷ Entretien réalisé le 2 Mars 2005 à la Régie culturelle à Bouc-bel-air.

Privée progressivement de ses cadres, l'Office régional de la Culture se transformera alors progressivement en « navire fantôme », avec ses 45 salariés à bord et ses 7 millions de budget sans aucune production ni action visible...

En 2000, deux ans après la victoire de Michel Vauzelle aux élections régionales, cette association sera enfin dissoute pour laisser place à un établissement public, la *Régie culturelle régionale*, suite à la loi Chevènement.

C'est Jacky Sabatier qui sera rappelé pour conduire cette mission délicate et prendre la direction de ce nouvel outil de promotion de la Politique culturelle de la Région, qui s'installera à Bouc Bel Air (13).

B. L'ARCAM : Une plate-forme stratégique...

En 1974, à mi-parcours du plan décennal proposé par Marcel Landowski au Ministère des Affaires Culturelles, l'Agence pour la coordination des activités musicales et chorégraphiques est créée à Aix-en-Provence et s'installe à la Maison Darius Milhaud.

Son objectif est d'assurer une meilleure coopération entre les collectivités publiques en région PACA.

C'est une structure originale de développement de la musique et de la danse, qui garantit la cohérence des actions des institutions et acteurs culturels.

C'est dans un premier temps et surtout un outil de développement pour la Musique classique.

1. Une évolution nécessaire

A partir de 1982 la structure évolue avec la création de trois postes de « chargés de mission » dont Bernard Maareck, actuel Directeur et Jean-Paul

Ponthot qui deviendra plus tard l'un des principaux acteurs du développement des Musiques Actuelles en région.

Un véritable programme partenarial entre l'Etat et la région s'instaure pour la Musique et la Danse.

Des projets de structuration se mettent en place au moment où les premiers acteurs des musiques actuelles émergent en ordre dispersé (Le Cri du Port et l'Espace Julien à Marseille, l'AJMI à Avignon, le Portail Coucou à Salon de Provence...).

En 1991, suite au licenciement de Françoise Baudry, c'est Bernard Maareck qui sera nommé Directeur, sous la présidence de Jean-Claude Gaudin à la Région, qui financera, pour sa part, très largement cette nouvelle institution.

L'action de l'ARCAM s'inscrit alors d'avantage dans des programmes d'information, de réflexion, de coordination et d'accompagnement technique, dans une perspective d'aménagement du territoire.

Dans cette dynamique est mis en place le dispositif d'information « Réseau musique, danse, théâtre et spectacles » (RMDTS) et le premier groupe de travail des diffuseurs de la musique et de la danse.

L'ensemble des actions en cette période se concentre toujours autour de l'orgue, des fonds musicaux anciens, des chorales, de l'Art lyrique, des harmonies et des écoles de musique...

2. Une porte d'entrée singulière

Il faudra attendre 1991-1992 pour voir apparaître la première action médiatique et la première commande publique en faveur du secteur des Musiques Actuelles naissant, à travers le soutien public de la Région à la « Tournée Jean-Louis Foulquier ».

L'émission de France Inter « Pollen » était enregistrée en direct et tournait pendant cinq soirs dans cinq villes de la région, tout en mettant en avant les artistes phares du moment derrière un plateau de groupes régionaux (Raoul Petite, Massilia sound system, IAM...).

Ce sera un véritable succès populaire avec plus de 100 000 auditeurs par soir et cette opération sera renouvelée deux années de suite.

La coordination de la deuxième édition sera confiée à une jeune « chargée de mission », recrutée pour l'occasion au sein de l'ARCAM : Véronique Pré...

L'ARCAM prendra progressivement une place stratégique dans l'accélération du processus de reconnaissance de ces nouvelles musiques par l'institution régionale.

C. Une prise de conscience générale

Une conjonction de personnalités nommées dans la région PACA, associée à une réalité musicale de terrain, aura pour effet de faciliter et d'accélérer le processus d'intégration des Musiques Actuelles dans les Politiques publiques :

L'arrivée de François de Banes Gardonne tout d'abord, à la Direction des Affaires Culturelles en 1990⁷⁸ qui intégrera dans ses services Jean Paul Ponthot, alors chargé de mission à l'ARCAM, comme conseiller à la Politique de la Ville.

La présence au sein de la DRAC de Nicolas Dextreit jeune Conseiller musique qui ne demandait qu'à dépoussiérer l'institution et enfin le retour de Jacky Sabatier à la Région, nommé Directeur adjoint de la Culture sous le deuxième mandat de Jean-Claude Gaudin.

⁷⁸ François Debannes Gardonnes était en poste auparavant à la Direction au développement et à la formation sous le deuxième mandat ministériel de Jack Lang.

Cette volonté collective conjoncturelle se mettra à l'affût d'une opportunité pour entrer en action...

1. Les Cafés-musiques : Une aubaine institutionnelle

C'est à l'occasion de la mise en place du « programme prioritaire du Ministère de la Culture » en 1991 que l'histoire va s'accélérer...

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce mémoire, c'est la politique de la Ville (D.S.U.) qui sera le premier réceptacle de l'intégration de ces musiques dans les politiques culturelles... Même si à partir de 1992, le ministre Jack Lang étendra ce programme aux villes ne relevant pas du Développement Urbain ainsi qu'aux zones rurales.

Les trois conditions d'accès au programme seront établies selon une hiérarchie permettant à priori de réunir les critères d'un projet social à ceux d'une entreprise culturelle :

1^{er} condition : Un projet artistique, les moyens et les compétences pour le fonder et le développer.

2^{ème} condition : La viabilité économique : on est bien dans le cadre d'une micro entreprise.

3^{ème} condition : L'insertion sociale : elle résulte de la capacité de maîtrise des deux premières conditions, sinon elle ne peut valablement se dérouler.

Trois facteurs indispensables seront également définis pour permettre la pérennisation d'un Café-Musiques :

- La solidité de sa gestion
- Le maintien des subventions d'équilibre pour l'activité culturelle et d'insertion.
- La compétence de ses responsables.

Au cours d'une conférence de presse qui se déroulera au « Talgo » à Marseille le 2 Février 1993, Bernard Conque (DRAC adjoint) et Jean-Paul Ponthot présenteront publiquement et en grande pompe les « 10 projets labellisés » en région sur les cinquante au niveau national, à cette date.

François de Banes Gardonne marquera à cette occasion les esprits à travers son éditorial :

«.../... La Direction des Affaires Culturelles, qui a mis en œuvre ce programme, n'a pas manqué de partenaires pour jouer ce jeu, pour en accepter les règles. Les risques aussi ont été, en commun, pesés sur les balances très diverses des situations locales, des énergies individuelles, de la qualité et de la motivation des équipes. Risques à prendre de toute façon si l'on cherche sérieusement à s'attaquer aux racines profondes, c'est-à-dire culturelles, de l'ennui, de l'abandon et de l'exclusion. Au bout du compte, au-delà de l'enjeu urbain, c'est aussi de reconnaissance qu'il s'agit, celle d'une forme artistique vivante (les Musiques Actuelles), et du désir d'en partager l'accès. »

2. Un homme de convictions

Chacun aujourd'hui s'accorde à reconnaître les qualités d'un homme qui ont permis d'atteindre ces résultats dans des délais aussi courts : Il s'agit de Jean Paul Ponthot qui était à l'époque chargé de mission pour la politique de la Ville et donc de la mise en œuvre du programme Cafés-musiques en région.

Ce personnage atypique aura une action des plus déconcertantes au sein de l'institution...

Belge d'origine, diplômé des sciences politiques et sociales, il connaîtra l'expérience « post soixante huitarde » du retour à la terre et les valeurs du mouvement « Baba-cool » au fin fond de l'Ariège avant de rentrer en Belgique et de connaître quelques ennuis avec la justice...

Un court séjour en prison et la rencontre avec un commissaire de Police particulièrement humain l'orienteront vers la profession d'éducateur qu'il exercera tout d'abord en Belgique avant de prendre la Direction d'un Centre pour handicapés à Arles.

Il reprend alors des études poussées dans le domaine culturel en Avignon (DESS et DEA) tout en manifestant un intérêt croissant pour les musiques d'aujourd'hui, ce qui le conduit à réaliser un stage au sein de l'ARCAM, avant d'être embauché comme chargé d'études en 1987.

Il rédige en 1989 un document sur « *les pratiques musicales des jeunes* » en lien avec Bruno Lion alors Directeur du Centre Info Rock.

Ce sera le premier « chargé de mission pour les Musiques jeunes » au sein d'une institution en région.

Tout en étant salarié par l'ARCAM, il agira au sein de la DRAC et deviendra le spécialiste des résidences d'Artistes dans le domaine musical.

Il soutiendra fortement le petit festival de musiques innovatrices « MIMI » qui débutait à Saint Rémy de Provence, initié par Ferdinand Richard, ainsi que plusieurs expériences originales comme la résidence du guitariste anglais Fred Frith dans les quartiers nord de Marseille...

Il se souvient alors d'une époque particulièrement contrastée :

« J'avais la considération de mes collègues et la DRAC PACA soutenait la politique du ministère. La région était considérée comme un modèle de développement...On recevait énormément de stagiaires de l'ENA qui passaient par PACA pour se former...A cette époque la DMDTS était réactionnaire, elle cultivait le mépris.../... On était des « mercenaires du fric », il fallait tirer vite pour débloquer des crédits d'Etat, j'étais la seule DRAC à avoir un budget « innovation » de l'ordre de un million de Francs et je pouvais prendre des risques sans me faire taper sur les doigts !... »⁷⁹

Par son action incessante de terrain, Jean-Paul Ponthot parviendra à faire émerger 10 projets de Cafés-musiques sur le territoire régional (le record National) avec le soutien permanent de François de Banes Gardonne qui lui vouait une confiance totale.

⁷⁹ Entretien réalisé en Avril 2005 à Aix-en -Provence.

Sur les 10 projets labellisés en 1993, seuls sept pourtant verront réellement le jour, dont un qui sera mort-né (Le Baladin à Gap).

3. Un terrain très vivace mais extrêmement fragile

Jean-Paul Ponthot s'appuiera sur un tissu associatif très vivace et repèrera rapidement un certain nombre de porteurs de projets crédibles, par sa connaissance du « milieu » qu'il côtoyait sans cesse, car sa mission le passionnait.

Dans un souci de diversité et de maillage du territoire, il parviendra à sortir de l'isolement les principaux militants de l'époque, tout en leur offrant une véritable opportunité de reconnaissance publique :

- Quatre projets institutionnels portés par des militants de l'éducation populaire : *L'Affranchi à Marseille, le Grenier à sons à Cavaillon, le Sous-marin à Vitrolles et le Portail Coucou à Salon de Provence.*

- Trois projets relevant d'initiatives privés :

Le New à la Seyne sur mer, le Talgo à Marseille et le Baladin à Gap.

- Trois projets émanant de lieux culturels existants :

Le Café Toursky, le Café Julien et l'Apé'rock tous trois situés à Marseille.

Malgré l'enthousiasme de ce bilan plutôt flatteur, la réalité l'emportera quelques années plus tard sur cette euphorie passagère car seulement la moitié de ces projets franchiront le cap des deux ans :

Le Portail Coucou, le Grenier à Sons, l'Affranchi, le Café Julien et enfin le Sous-marin. Ce dernier aura une destinée particulièrement chaotique, allant de sa médiatisation outrancière (suite à sa fermeture par le Maire Front National de Vitrolles), jusqu'à sa liquidation judiciaire des plus confidentielles en 2004, alors que son président en exercice n'était autre que (comble de l'ironie !!) Jean-Paul Ponthot en personne...

Il est sans doute de notre devoir de rappeler la disparition tragique de Patrick Rousseau, fondateur du New à la Seyne sur mer, qui se suicidera en 1993 suite à un redressement URSSAF cumulé à des problèmes personnels...

On peut froidement constater que le soutien des collectivités locales aura été déterminant dans la survie ou la disparition de ces lieux pionniers.

Un dernier projet émergera enfin dans le dispositif Café-musiques en 1995, ce sera le « *Cargo de nuit* » à Arles, toujours en activité aujourd'hui.

Dès 1996, le programme *Café-musiques* sera abandonné pour donner lieu à une refonte de la politique du Ministère à travers la mise en place des conventions de soutien pluriannuelles aux *Scènes de musiques actuelles*.

Cette nouvelle étape dans la structuration régionale sera menée par André Santelli, nouveau Conseiller Musiques et Danse à la DRAC qui succèdera à Vincent Niqueux⁸⁰.

Cette arrivée bousculera et réduira considérablement l'action de Jean-Paul Ponthot, qui sera relégué à une mission de simple instructeur des dossiers « Politique de la Ville », en nette récession sous le gouvernement Juppé.

Il quittera définitivement la DRAC quelque temps plus tard, pour prendre la Direction de l' Ecole d'Arts d'Aix-en-Provence, après avoir été nommé « Chevalier des arts et des lettres » par Catherine Tasca en personne, alors Ministre de la Culture et de la Communication.

Parallèlement et dès 1991, le Ministère commence à soutenir des expériences originales autour des « Musiques d'aujourd'hui » dans le cadre du programme « *Nouveaux lieux culturels* ».

15 lieux seront sélectionnés pour leur exigence artistique, leur volonté de toucher de nouveaux publics et la mise en place de modes de gestion innovants.

⁸⁰ Vincent Niqueux fera un court passage à la DRAC, succédant à Nicolas Dextrait.B

Ce sera la naissance de l'aventure de la « Friche Belle de mai » à Marseille sur laquelle nous reviendrons largement plus loin.

IV. Balbutiements pour une politique en faveur des Musiques Actuelles

En 1997, le programme SMAC englobera la plupart des Cafés-musiques dans un dispositif ouvert plus largement aux équipements de diffusion, de production et de formation déjà existants et distingués par la pertinence de leur action. Les SMAC vont bénéficier d'une aide au fonctionnement, contractualisée par un conventionnement triennal, associant les différentes collectivités territoriales. L'objectif pour le Ministère, étant de constituer à terme un réseau spécialisé, qui prendrait place au côté de celui des Scènes nationales, réseau généraliste.

C'est au moment où l'Etat confirme son soutien à ce réseau naissant que la Région entend accélérer sa propre politique culturelle après avoir expérimenté quelques opérations originales...

En effet, il existait déjà un comité d'experts pour la mise en oeuvre d'une procédure de soutien à l'édition phonographique appelée C.A.C (Conseil artistique à la création) et expérimentée dans le contrat de plan Etat-Région entre 1984 et 1988.

Cette procédure sera étendue plus tard au spectacle vivant et permettra de financer les premières résidences d'artistes de Musiques Actuelles en région.

L'ARCAM devient alors centrale et crée son premier service « Musiques Actuelles » dès 1992 à la suite de l'opération « Pollen » en confiant cette mission de coordination et d'expertise à Véronique Pré.

A. Le « Tour en région » : Un laboratoire et ses cobayes

1. Une approche difficile

Lorsque Véronique Pré prend ses nouvelles fonctions au sein de l'ARCAM, elle est perçue dans un premier temps par le milieu comme un « OVNI », qui lui manifesterà très clairement son hostilité.

Elle arrive de nulle part, un DESS en poche, sans vraiment connaître le terrain ni le fonctionnement parfois peu orthodoxe de certains opérateurs de la région...

On lui prêtera même des intentions diaboliques, tant ce type de fonction, plutôt novatrice, inspirait à la fois méfiance et fascination...

Après une longue période d'observation et d'apprentissage des codes inhérents à tout secteur professionnel, elle tente d'appriivoiser ce « milieu » disparate et peu organisé en proposant un projet expérimental, encouragée par ses deux tutelles.

L'unique porte d'entrée possible sera encore une fois la « politique de la Ville » qui offrait des crédits d'investissement croisés avec l'Etat, ce qui lui permettra d'extraire du magma encore brûlant quelques « scories », semblables en apparence ...

Seront invités à la table de la première concertation du secteur en région les lieux qui avaient bénéficié de financements dans le cadre de la politique de la ville, ce qui se résumait aux Cafés-musiques rescapés de la première hécatombe.

Ce cercle s'élargira très largement par la suite, dans un but évident d'irrigation du territoire, à des lieux parfois alternatifs, faute de mieux.

Le principe sera alors de promouvoir collectivement des groupes ou artistes de la région exclusivement, en les parrainant à travers un engagement ferme de programmation la saison suivante. L'ARCAM apportant, dans ces conditions, son soutien financier à travers la prise en charge du coût des cachets nets (?) des musiciens et de l'ensemble des outils de promotion (Affiches, photos, CD promotionnels, plaquettes...)

Les lieux assumeront en contre partie les charges sociales, l'accueil des groupes et les responsabilités induites d'organisateur.

C'est Jacky Sabatier qui appuiera fortement ce premier dispositif expérimental :
« A cette époque les lieux n'étaient perçus qu'à travers leur fonction de diffusion, il s'agissait alors à la fois de « moraliser » les pratiques et de permettre aux groupes de la région de tourner dans ce réseau en émergence... »⁸¹

Les premiers financements en 1994 émaneront à la fois de la Direction de la Qualité de la vie de la Région et de la DRAC. L'ARCAM étant missionnée pour coordonner l'opération et apporter son soutien technique et pédagogique.

Malgré les dérives constatées (charges sociales parfois non payées, augmentation du nombre brutal de musiciens dans certains groupes, refus de promouvoir les esthétiques difficiles...) et un certain effet secondaire d'infantilisation de ce dispositif, le « Tour en région » connaîtra un développement conséquent et sera souvent cité en exemple aux quatre coins de l'hexagone.

De **huit** la première année, l'opération sera étendue à **dix huit lieux** en 2000 avant sa brusque interruption suite à sa tentative d'autonomisation...

2. Une mise sur orbite manquée

La première vertu de cette opération, aura été la reconnaissance par l'institution régionale de la fragilité structurelle des lieux de diffusion et la nécessité de pérenniser les équipes existantes même si le déséquilibre géographique flagrant supposait une capacité à soutenir de nouveaux projets, particulièrement dans les zones les plus défavorisées (Hautes-Alpes et Alpes maritimes...)

⁸¹ Ibid – entretien réalisé le 2 Mars 2005.

Ainsi, chaque année fera l'objet d'une intégration de lieux émergents « dénichés » par Véronique Pré dans ses tournées de prospection aux quatre coins de la région, au nom du sempiternel maillage du territoire.

Un réseau artificiel et sans fondement juridique ni démocratique sera créé de toute pièce par l'institution dans un souci de rassembler les « brebis égarées » et de donner corps à ce projet généreux mais qui dans les faits, s'avèrera peu structurant.

La « soif de reconnaissance » de ce milieu était telle qu'elle pouvait en altérer son jugement, ce qui se traduira par une immaturité tardive et une incapacité à construire une aventure collective et autonome, contrairement à ce qui se passera en Bretagne, en Ile de France ou en Poitou-Charentes...

La mentalité spécifique à la région sud-est, sera souvent évoquée pour justifier ces difficultés à « construire ensemble ».

Jean-Paul Ponthot se souvient particulièrement de la situation à Marseille qui atteignait des sommets :

« Patrice Angosto de l'Espace Julien qui détenait la seule salle de 1000 places de la Ville, créée à partir d'un centre social de quartier, est parvenu à fabriquer un public à Marseille qui n'existait pas, mais il évoluait dans un climat détestable...C'était la « guerre des gangs » entre les différents acteurs, le GRIM, le GMEM et l'AMI... Heureusement, la musique était bonne !... »

Certains artistes tireront très largement partie de ce dispositif (Dupain, Watcha clan, Raspigeous, Madre Maria) pour se faire connaître, tandis que d'autres ne dépasseront jamais le cercle restreint de la région, avant de disparaître.

Au bout de quatre éditions du « Tour en région », les deux Tutelles décident brusquement de céder la gestion de cette opération à un opérateur de terrain, juste avant les élections régionales de 1998...

Ce sera au cours d'une réunion du collectif à la *Fiesta des suds* en Octobre 1997 à Marseille que Jacky Sabatier et André Santelli annonceront officiellement leur intention de retirer à l'ARCAM, la gestion de l'opération, laissant au « terrain » le soin de désigner son « héritier »...

Cette méthode créera la plus grande confusion dans la région et laissera des souvenirs contrastés aux témoins de l'époque...

S'en suit un semblant d'appel d'offre, de la part de Véronique Pré, aux différents repreneurs potentiels...Un lieu permanent plus structuré que les autres ? L'antenne régionale du Printemps de Bourges ? Le Centre info rock en plein démantèlement ? L'UDCM, seul réseau existant dans les Bouches du Rhône ?

La précipitation dans laquelle s'effectuera cette transmission pourrait en partie expliquer ses conséquences futures...

3. L'UDCM ou l'histoire de « la poule et l'œuf »

En 1993-94, au moment de la naissance de la plupart des Cafés-musiques dans la région, les acteurs se réuniront pour tenter de s'organiser et mettre en réseau tous ces lieux culturels naissants.

C'est Pascale Séverac, qui sortait d'une formation de « gestion de projet culturel » qui proposera aux différents responsables de créer une structure régionale à partir de laquelle elle pourrait tenter de trouver les moyens financiers pour organiser la circulation de l'information et la mise en commun de projets.

Son statut « d'intermittent du spectacle » et sa disponibilité immédiate suffiront à convaincre l'ensemble des protagonistes.

L'Union des Cafés-musiques était née et Loïc Taniou, jeune responsable du Sous-marin en prendra la toute première Présidence.

Une demande de soutien financier auprès de la DRAC essuiera un premier refus.

La réalité géographique d'implantation des lieux fera le reste...En effet sur les huit Cafés-musiques existants, un seul n'était pas implanté dans le département des Bouches du Rhône⁸².

Pascale Séverac proposera donc au Conseil Général du « 13 » de financer ce réseau, ce qui sera accepté à la condition expresse de mener des actions uniquement dans le département ;

Pour éviter toute confusion, l'Union des Cafés-musiques originelle se transformera logiquement en Union Départementale des Cafés-musiques en excluant de fait, le lieu, puis les lieux « Hors territoire ».

Cette métamorphose subtile permettra à ce réseau d'organiser principalement des tournées d'artistes en pleine ascension (Zebda, les Garçons Bouchers, Ceux qui marchent debout, Amparanoïa...) avec le soutien exclusif du Conseil général, tout en assurant des cachets d'intermittent à son animatrice/fondatrice Pascale Séverac.

C'est au moment de la proposition de reprise du « *Tour en région* » que la deuxième métamorphose va se produire...

Seul réseau structuré de la région, la tentation sera grande d'élargir son audience et sa reconnaissance publique, c'est pourquoi l'UDCM se portera candidate contre l'avis de plusieurs opérateurs et la crainte exprimée de l'ARCAM par la voix de Véronique Pré.

Après quelques semaines de négociation et certaines méfiances dissipées, notamment dans le partage des responsabilités, l'UDCM, parviendra à réunir un consensus autour de son Président Max Tran Ngoc.

Chacun apportera son dû dans la « corbeille de la mariée ». C'est ainsi que l'UDCM dans un souci de cohérence territoriale, héritera de la nouvelle antenne régionale des « *Découvertes du Printemps de Bourges* », suite à la restructuration de ce réseau en région.⁸³

⁸² Il s'agissait du « Grenier à sons » à Cavailon dans le Vaucluse.

⁸³ Le Réseau Printemps modifiera profondément son mode de repérage en 1998, en s'associant avec la FNAC et en créant un tissu de 30 relais du nouveau dispositif « Attention Talents ! ».

L'ARCAM s'inclinera et cédera donc progressivement les outils et les moyens financiers (environ 500 000 Frs.) à cette association rebaptisée pour l'occasion « *Union des Diffuseurs de Création Musicale* ».

Elle continuera néanmoins son activité de diffusion départementale, ce qui posera très vite des problèmes de lisibilité aux institutions.

Au bout de quelques éditions, des conflits d'intérêts et le constat d'un fonctionnement peu démocratique, viendront troubler cette harmonie apparente. Plusieurs lieux démissionneront collectivement de cette association pour manifester leur désaccord profond.⁸⁴

Ils formeront par réaction un autre réseau « *Plus au sud* », présidé par Loïc Taniou du Sous-marin qui ne trouvera jamais réellement sa place dans le paysage régional avant d'être mis en sommeil pour inactivité prolongée...

En 2001, la DRAC et la Région décideront unanimement de stopper le financement de cette opération pilote et le « Tour en région » sera définitivement enterré.

B. Labels, évaluation, contexte et particularismes

En 1997, au moment où sera lancé le programme des Scènes de musiques actuelles, la DRAC demande à l'ARCAM, qui deviendra un peu plus tard ARCADE,⁸⁵ de réaliser une enquête détaillée sur les structures susceptibles d'intégrer ce nouveau dispositif.⁸⁶

⁸⁴ Le Grenier à sons à Cavaillon dans un premier temps, puis collectivement Le Sous-marin à Vitrolles, Tandem à Toulon, l'Escale St Michel à Aubagne, la MJC Picaud à Cannes, Vélodog à Grasse, la FOL à Digne, la Gare à Maubec.

⁸⁵ L'ARCAM devint ARCADE en 1999, suite à l'extension de ses missions au théâtre et aux spectacles. Elle quitte la Maison Darius Milhaud pour la rue Venel.

⁸⁶ SMAC- analyse des grilles d'enquête des structures en expertise en région PACA – Véronique Pré - ARCADE - 1999 - 49 p.

C'est André Santelli qui sera chargé d'en assurer le suivi, ce qui débouchera sur un partenariat pour une durée de trois ans, signé avec 8 lieux et les municipalités concernées.

C'est la première fois que sera dressé en France une grille d'analyse complète qui devait permettre le suivi et l'accompagnement nécessaires à la consolidation de ce réseau en région.

1. Des SMAC et des larmes

La région en 1997 recensait 530 structures diffusant régulièrement des musiques actuelles, soutenues par des collectivités ou de caractère plutôt privé.

Pourtant, 13 structures seulement seront concernées par l'expertise en vue d'obtenir le label *Scène de Musiques Actuelles*.

La répartition de ces 13 projets se concentrait essentiellement sur la partie Ouest du territoire régional, mettant en évidence un important déséquilibre géographique.

Même si ce déséquilibre était relatif au poids démographique, on peut se questionner sur l'incapacité ou le peu de volonté des services de l'Etat d'infléchir cette tendance au moment de l'attribution de ce label largement incitatif pour encourager l'engagement des collectivités locales les plus en retrait...

Huit conventions seront signées avec l'Espace Julien, l'Affranchi et le Cri du Port à Marseille ; le Portail Coucou à Salon de Provence ; le Cargo de nuit à Arles ; le Grenier à Sons à Cavaillon, la Gare à Maubec⁸⁷ et l'AJMI en Avignon.

⁸⁷ Repérée par Jean-Paul Ponthot en fin de programme « Cafés-musiques », la Gare sera retenue dans le programme SMAC, comme seule structure implantée en zone rurale malgré l'existence déjà de deux projets antérieurs dans le Vaucluse (l'AJMI et le Genier à sons)

Trois projets resteront en phase de préfiguration : Le Moulin à Marseille, le Crep des Lices à Toulon et la MJC Picaud à Cannes⁸⁸

Le Sous-marin, quant à lui, sera soutenu très largement, dans l'attente d'une relocalisation définitive⁸⁹.

La Fonderie à Aix en Provence posera quelques problèmes à l'institution dans son fonctionnement très particulier, le Directeur ayant le statut d'intermittent du spectacle...

Après une période de latence, cette association perdra définitivement le label « SMAC ».

Parmi les 13 structures prises en compte dans l'étude :

- 8 seront des Cafés-musiques déjà labellisés.
- 3 équipements seront des salles généralistes (MJC Picaud, CREP des Lices et le Moulin).
- 2 structures seront spécialisées dans la diffusion du Jazz (l'AJMI et le Cri du Port).

La volonté évidente d' André Santelli était de coller au plus près de la circulaire de 1996 qui proposait la fusion de ces différents types de lieux sous un même label générique⁹⁰.

⁸⁸ Seule la MJC Picaud obtiendra le label SMAC. Le CREP des Lices fusionnera avec ASPECT à Toulon pour créer plus tard « Tandem » et le Moulin n'est à ce jour, toujours pas intégré au dispositif.

⁸⁹ Le Sous-marin, après une errance de plusieurs années sera accueilli par la ville de Gardanne juste au moment où le Front National perdra la ville de Vitrolles...avant d'être mis en liquidation judiciaire en 2004.

⁹⁰ Circulaire du 7 Juillet 1996 sur les SMAC, qui sera remplacée par la circulaire du 18 Août 1998 - Paris - Ministère de la Culture et de la Communication.

Les conclusions de ce rapport d'expertise, exemplaire par bien des aspects, donneront une vision réaliste d'un secteur en construction, peu homogène et aux financements publics insuffisants et disparates :

Les structures étudiées présentaient des budgets très hétérogènes allant de 655 KF à 4. 302 KF.

La DRAC PACA subventionnait en 1997, 11 de ces structures pour des montant allant de 50 à 300 KF.

L'engagement de la Région en 1997 ne concernait que 5 structures pour un montant variant de 10 à 100 KF, représentant de 2 à 18 % des subventions.

Les municipalités étaient les premières concernées par les financements des SMAC, allant de 40 à 55 % des subventions, soient de 20 KF à 2,21 KF.

Enfin, les différents Conseils Généraux finançaient 9 de ces structures avec une moyenne de 100 KF. Excepté pour le Var qui subventionnait majoritairement le CREP des Lices à hauteur de 222 KF.

Ce rapport réaffirmera que *l'enjeu artistique devait être placé au cœur du dispositif des Scènes de Musiques Actuelles* tout en insistant sur la nécessité d'un rééquilibrage territorial et d'une véritable concertation avec les décideurs locaux.

2. « Tandem » : Un projet « Hors normes »

« Nous étions les derniers à ne pas être reconnus, militants pourtant depuis 15 ans dans ce département qui était le seul à ne pas afficher de SMAC, malgré la densité importante de population... »

Sylvain Besse, co-Directeur de Tandem à Toulon, résume ainsi la situation des Musiques Actuelles dans le Var qui sera marqué profondément par le

passage du Front National à la gestion de la ville de Toulon et les « affaires » politico mafieuses très médiatisées⁹¹...

L'histoire de la création de « Tandem » mérite largement d'être évoquée ici, tant ce projet apparaît comme singulier par bien des aspects, dans l'histoire des politiques culturelles en PACA.

Dans les années 80, deux associations qui militent pour la reconnaissance et le développement des Musiques Actuelles dans le Var, voient chronologiquement le jour :

ASPECT et le Département Muzic-zac, dépendant du Centre régional d'éducation permanente (le CREP) affilié à la Fédération des œuvres laïques, très active dans le Var.

L'histoire de ces deux associations sera marquée par une destinée commune malgré leur rivalité sur l'aire Toulonnaise.

En effet, de 1986 à 1989, ASPECT développera son activité dans les locaux du CREP des Lices, puis changera de lieu suite à un différend avec ses responsables pour s'éclater sur le grand Toulon.

Le CREP crée alors son propre secteur « Musiques Actuelles » confié à Marc Baudino, qui s'affichera clairement comme un concurrent d'ASPECT en organisant dès 1989 le *premier Forum des Musiques Actuelles*, tandis que Sylvain Besse développera de son côté, un Tremplin pour les groupes varois sur la plage du Mourillon et sera associé en 1996 à l'aventure de Châteauvallon en devenant programmateur du Festival « Connexion Hip-hop ».

En 1995, le Maire Front National, Jean-Marie le Chevalier remporte, à la surprise générale, les élections municipales à Toulon.

⁹¹ Assassinat de la députée Yann Piat, ex Front National devenue UDF.
Voir l'article de Carton Daniel, paru dans le Monde du 15 Mars 1989 pour comprendre la genèse de cette situation. : « *La droite face à la pression du FN ; le laboratoire varois* ».

Sylvain Besse et Gérard Paquet, Directeur de Châteauvallon refuseront conjointement de se compromettre, comme d'autres associations de la ville, avec la Municipalité Front National en rejetant toute aide financière.

S'ensuivra un long feuilleton médiatique qui atteindra son paroxysme en 1997 avec le licenciement pour faute professionnelle de Gérard Paquet par l'administrateur financier, nommé par le préfet Marchiani (proche du Front National).

Un premier coup de semonce avait été tiré un an auparavant avec l'affaire du groupe « NTM », programmé dans « Connexion Hip-hop » et sommé d'être annulé par ce même Préfet, pour « risque de trouble à l'ordre public ! ».

Châteauvallon apparaîtra alors comme « *le lieu héroïque sur la colline, résistant au Front National !...* ».

En 1996, le Zénith de Toulon inaugure l'Oméga Live, petite salle annexe de 750 places qui permettra aux deux associations de programmer dans des conditions professionnelles, environ 10 concerts par an, mais toujours séparément.

En 1997, les deux associations doubleront de rivalité pour obtenir une reconnaissance publique à travers le label SMAC.

La DMDTS mandatera même un émissaire, en la personne de Bob Revel pour expertiser cette situation plutôt cocasse, qui conclura finalement à un statut quo.

C'est alors que Valérie Paecht, Directrice des affaires culturelles du Conseil général présidé par Hubert Falco, propose aux deux protagonistes de fusionner leurs activités afin de créer une SMAC à vocation départementale.

Après de longues hésitations et négociations, Sylvain Besse et Marc Baudino décideront de s'associer en 2001 pour prendre la co-direction de « Tandem »

avec à la clef la signature d'une convention avec le Conseil Général du Var qui leur assurait 450 000 € de subventions annuelles, au démarrage⁹² !

Ce montant qui pourrait apparaître exceptionnel dans le paysage régional se justifiera par la volonté de rattraper le retard accumulé par ce département dans la mise en œuvre de sa politique culturelle, tout en vouant à ce projet un caractère départemental.

Il peut être nuancé par la nature même du projet qui repose essentiellement sur l'utilisation en location du Zénith Oméga live à raison de 110 jours par an, toutes activités confondues.

L'association utilisera également quelques jours par an, le *Théâtre Denis* (petit théâtre à l'Italienne, situé à Hyères), pour y produire une dizaine de spectacles de chanson.

Ce cas de figure, peut-être unique en France, va à l'encontre des procédures habituelles et contemporaines qui favorisent très largement l'investissement public dans la construction d'équipements pharaoniques, après la nomination d'un Chef de projet souvent extérieur au Terrain⁹³...

Le projet « Tandem » sera immédiatement labellisé SMAC « structurante » par Alain Bez, nouveau Conseiller Musique et Danse à la DRAC avec un soutien financier d'environ 60 000 €, alors que la Ville de Toulon restera toujours très en retrait, malgré l'élection de son nouveau maire, Hubert Falco⁹⁴.

« Tandem » est aujourd'hui la SMAC la plus subventionnée de la région PACA avec un engagement exceptionnel du Conseil Général du Var, alors qu'elle se situe dans le groupe de tête des « grandes jauges » avec 750 places, mais loin

⁹² Cette subvention atteint en 2005 les 530 000 € et semble progresser régulièrement.

⁹³ L'exemple de la « Coopérative de mai » à Clermont Ferrand ou celui de la « Cartonnerie » à Reims

⁹⁴ Hubert Falco est actuellement Sénateur UMP, Maire de Toulon et Président de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Il a occupé les fonctions de « Ministre des Personnes âgées » dans le Gouvernement Raffarin.

derrière « *L'Usine* » (1500 places) à Istres, « *Le Moulin* » (1300 places) et « *l'Espace Julien* » (1000 places) à Marseille.

3. L'AMI et le Centre national de développement pour les Musiques Actuelles.

Dans l'évocation des particularismes régionaux, il nous semble important de souligner l'importance qu'a occupé l'aventure de la *Friche belle de mai* à travers une de ses structures associées : *L'Association pour les Musiques Innovatrices (AMI)* qui deviendra (cas unique en France), le Centre National de Développement pour les Musiques Actuelles.

Une aventure singulière, portée par son Père fondateur Ferdinand Richard : Musicien bassiste dans les années 70, il fonde le groupe alternatif « *Etron fou, le loup blanc* » avec son compère batteur Guigou Chenevier, après avoir suivi en dilettante, des études de Droit et de lettres anciennes à Grenoble...

Ce groupe évoluera sur la scène européenne pendant 13 ans dans un environnement très favorable :

« Nous étions autogérés et auto organisés... A cette époque, nous profitons très largement d'un environnement de liberté... Il était très facile d'organiser des concerts ou des festivals dans un cadre beaucoup moins officiel qu'aujourd'hui et le public était très diversifié... » Evoque-t-il avec une certaine nostalgie.

Dans les années 80, il anime une émission de musique sur une radio locale à St Rémy de Provence ce qui l'amène à rencontrer le Maire Mr Richaud, qui lui propose de monter un festival suite à l'arrêt brutal du Festival de Jazz, pour des raisons financières, qui commençait pourtant à connaître une bonne notoriété.

Pendant l'été 1986, le premier festival MIMI se déroule au cœur des Alpilles, géré par l'AMI, association créée pour l'occasion quelques mois auparavant. La Ville de St Rémy, en tant que commanditaire, financera seule cette première édition.

C'est le groupe « *Etron fou, le loup blanc* » qui ouvrira tout naturellement ce premier festival avant de tirer définitivement sa révérence.

150 spectateurs se déplaceront cette année là, la plupart venant de l'étranger, informés par le réseau informel qu'avait tissé le groupe au fil de ces 13 années.

La Municipalité de St Rémy, basculera à droite aux élections suivantes, obligeant le festival à quitter la Ville, faute de soutien financier et logistique.

C'est Mr Vulpian, Président de la Commission Culture du Conseil Général des Bouches du Rhône (PS), et Maire de St Martin de Crau, qui proposera d'accueillir ce jeune Festival sur le site de *l'étang des Aulnes*, aventure qui durera sept ans.

Puis, pendant cinq ans, le Festival se poursuivra dans le Théâtre antique d'Arles, la ville voisine, avant de rejoindre Marseille, sur l'île du Frioul jusqu'à cette vingtième édition en 2005.

Ce dernier déménagement peut facilement s'expliquer par le développement fulgurant que connaîtra l'AMI en s'installant à Marseille en 1991, à travers son fondateur qui témoigne volontiers⁹⁵ :

« J'ai été soutenu dès mon arrivée à Marseille par Jean-Paul Ponthot, qui m'introduira auprès de la DRAC et de Nicolas Dextraît, ce qui nous apportera une première reconnaissance publique.../...Puis, ce sera Didier Urbain qui avait été embauché au poste de « Chargé de mission pour le rock »⁹⁶ par la ville de Marseille, qui m'introduira en 1992, dans le « cercle de discussions » des créateurs de la Friche belle de mai⁹⁷ (Fabrice Lextreit et Philippe Foulquié).

⁹⁵ Entretien téléphonique réalisé le 25 Juillet 2005.

⁹⁶ Pour l'anecdote : Ferdinand Richard avait postulé à cette fonction. C'est au cours des entretiens de recrutement qu'il rencontrera Didier Urbain pour la première fois.

⁹⁷ La Friche belle de Mai sera la première expérience de friche institutionnelle créée sur l'ancien site de la SEITA à Marseille, après 10 ans de luttes ouvrières et 3000 salariés licenciés.

En 1994, Philippe Foulquié qui prendra la Direction de l'association de gestion « *Système friche théâtre* » proposera en effet à Ferdinand Richard d'installer son association dans le nouvel équipement et d'occuper un poste à mi-temps comme Programmateur musiques.

L'AMI grandira dans ce nid douillet avant de prendre son envol, puisque Ferdinand Richard en deviendra le Directeur permanent pour une mission de « structure associée » de la Friche, au même titre que le Théâtre Massalia.

L'association gèrera alors 4 locaux de répétition sur site et le « Bar à tabacs » une salle de concert de 800 places.

Elle se donnera pour mission « distincte », de « *développer et de pérenniser une plate-forme au service des artistes (plutôt qu'un terminal de consommation) allant du questionnement créateur jusqu'à la diffusion (recherche de nouveaux publics, évolution des concepts de concerts, transversalité économique...)* ».

Ce sera l'époque des résidences héroïques d'artistes comme celle de Fred Frith, que nous avons déjà évoquée, l'engagement dans la construction de réseaux européens, et la création du Festival « *Logique Hip-hop* »...

Soutiens massifs de la DRAC, de la Politique de la Ville et du Conseil Général, amèneront André Santelli en 1998 à exiger une convention spécifique afin de justifier auprès du Ministère cette « manne » publique.

André Santelli⁹⁸ qui venait du secteur de la Musique Contemporaine tentera de calquer la convention sur le modèle des « Centres de création contemporaine » dont bénéficiaient le GMEM à Marseille ou le GRAM à Lyon.

L'essai ne fût pas transformé et il faudra inventer un nouveau label unique sur le territoire national, à la grande surprise du secteur : *Le Centre National pour le développement des Musiques Actuelles !*

⁹⁸ André Santelli est aujourd'hui Directeur administratif de l'IRCAM à Paris, après avoir occupé un poste de conseiller au sein du Cabinet de Catherine Tasca.

En 2002, la roue semble tourner pour Ferdinand Richard. Il démissionne du Conseil d'administration de la Friche belle de Mai et quitte le comité de Direction suite à des désaccords profonds sur les orientations du projet.

L'AMI restera néanmoins sur le site comme simple locataire, parmi les 70 structures hébergées.

En 2004, la deuxième convention triennale signée avec l'Etat a pris fin sans espoir de renouvellement au même moment où le réseau FANFARE⁹⁹ devrait être mis en dépôt de bilan suite à la non reconduction de la subvention de la DMDTS.

Ce label unique en France, semble bien être définitivement abandonné par le Ministère de la Culture et de la Communication.

⁹⁹ Le réseau FANFARE, créé par Ferdinand Richard rassemblait au niveau national, des associations de développement des Musiques Actuelles sans équipement permanent (Musiques de nuit à Bordeaux, ASPECT à Toulon etc.) pour se différencier des SMAC (Un lieu, une équipe, un projet), et du réseau Fédurok, dont les fondements reposaient sur le même principe...

Chapitre 3 DÉCENTRALISATION ET ÉMERGENCE CULTURELLE

1. La décentralisation : Un tournant historique ?

Dans son dernier ouvrage « Institutions et vie culturelles », Guy Saez nous rappelle les grands principes mais également les limites relatives aux effets de la décentralisation sur le secteur de la musique :

« La loi du 13 Août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales, marque une nouvelle étape dans la décentralisation.

Pour ce qui est de la Musique, cette nouvelle loi ne devrait guère bouleverser le partage actuel des rôles, et prendrait même plutôt acte de l'importance des interventions des collectivités territoriales, depuis plus de trente ans maintenant avec le rôle actif des communes et des départements dans le soutien aux écoles de musique et à la pratique en amateur.

Elle confirme aussi une tendance à l'œuvre depuis une quinzaine d'années, un repositionnement de l'Etat, notamment du Ministère de la Culture, vers des domaines d'action plus restreints, en ce qui concerne l'enseignement mais aussi le secteur musical en général.../...

La structuration globale du secteur des Musiques Actuelles n'est pas étrangère à l'intérêt des élus qui perçoivent aujourd'hui ces musiques comme un secteur organisé, riche de compétences et répondant à une forte demande des publics. La progression du niveau d'investissements des villes dans des équipements de grande qualité en témoigne. Cet effort a par ailleurs permis une amélioration considérable des conditions d'accueil des publics.

Il serait d'ailleurs utile d'évaluer la progression des financements des collectivités territoriales en la matière. »¹⁰⁰

¹⁰⁰ « *Institutions et vie culturelles* » - Sous la direction de Guy Saez – Les notices de la documentation française – 2004.

C'est ce que nous aborderons dans cette dernière partie, à travers une analyse de la Politique culturelle développée par la Région PACA depuis 1998.

A. La Région entre dans la « ronde »...

En 1998, quand Michel Vauzelle gagne les élections régionales, il s'installe dans le fauteuil de Président de l'hémicycle, avec une majorité relative, grâce notamment au désistement de François Léotard face au Front National dans le département du Var.

Il place alors « l'avenir des jeunes » au cœur de son programme politique.

Près de 60% du budget régional d'intervention sera consacré à l'avenir des jeunes, pour rénover les lycées, faciliter l'insertion ou encore revaloriser l'apprentissage.

Des campagnes de communication conséquentes viendront soutenir cette action avec l'objectif clairement affiché :

« D'améliorer la vie sociale, culturelle et sportive des jeunes », comme en témoignent par exemple les Conventions de vie lycéenne et apprentie, le *Plan musiques jeunes*, ou plus ponctuellement la fête de la Paix, qui rassemblera plusieurs milliers de jeunes dans le Théâtre antique d'Arles.

1. Le premier plan régional en faveur des Musiques Actuelles

Les conséquences internes de ce changement politique aboutiront dans un premier temps au démembrement de la « Direction de la qualité de la vie » et à l'éviction de sa responsable Michèle Moraine, au profit d'une Direction de la Culture qui restera sans Directeur jusqu'en 2002.

C'est en effet François de Boisgelin, Directeur adjoint et Chef de Service qui assurera l'intérim jusqu'à l'arrivée de Serge Sobkzinski.

La nomination de Pierre Jacques¹⁰¹ comme « chargé de mission pour le Spectacle vivant » n'aura pas les effets escomptés sur les dossiers pourtant urgents et il quittera cette fonction après seulement deux années, laissant un bilan très mitigé...

C'est Sylvaine Pontal qui lui succédera en 2000, suite à son transfert du Service « Politique de la ville ». Elle prendra vite conscience de la complexité du secteur des Musiques Actuelles et de son incapacité à mettre seule en application le premier « *plan en faveur des Musiques Actuelles* » qui venait d'être voté par une large majorité des élus de la Région.¹⁰²

Ce plan n'est autre alors, qu'un « copier coller », d'un catalogue de mesures,¹⁰³ proposées aux élus par Véronique Pré, devenue Directrice adjointe de l'ARCAM, juste avant son départ pour le service culturel de la ville d'Aix¹⁰⁴

Ce plan s'articule autour de 5 axes principaux :

- Le développement de l'accès à l'information

Création de Points Info Musiques (PIM), véritable service spécialisé de proximité en direction de tous les publics.

L'objectif étant d'implanter un PIM par département et de former un réseau d'animateurs professionnels.

- Le renforcement de la formation et le soutien à l'emploi

Création de postes d'agents de développement artistique et culturel (ADAC) avec une aide à l'emploi, dégressive sur 3 ans, pour une mission de

¹⁰¹ Pierre Jacques a occupé la fonction de Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Vitrolles jusqu'à l'arrivée du Maire Front National. Il sera également Président du Sous-marin juste après sa fermeture.

¹⁰² Conseil régional PACA – Rapport de Président du Conseil régional : Plan régional en faveur des Musiques Actuelles. Proposition n° 28 – Assemblée plénière du 22 Avril 1999.

¹⁰³ ARCAM – Plan régional en faveur des pratiques musicales des jeunes. Proposition de coordination Octobre 1999 – 16 p.

¹⁰⁴ Véronique Pré rejoindra André Santelli qui quittera la DRAC pour prendre brièvement la Direction des Affaires Culturelles de la Ville d'Aix, avant d'être rappelé au cabinet ministériel de Catherine Tasca.

communication, médiation culturelle, diffusion ou gestion de l'entreprise culturelle.

- **L'aide à la création**

Aide à la réalisation de projets de création musicale à partir d'un appel à projet et d'un comité d'experts consultatif, composé de professionnels et de personnalités du monde de la musique : **CAC** (Conseil artistique à la création). Cette procédure qui existait depuis 1986 ne concernait que les musiques savantes et s'intitulait « *Comité régional d'experts pour la création sonore* » ; C'était alors la seule procédure conjointe avec la DRAC, d'aide directe aux artistes.

Aujourd'hui, il existe trois commissions en musique : la commission Musiques savantes, Musiques traditionnelles et la commission Musiques actuelles.

La procédure s'est étendue au soutien à la création musicale (résidence) et l'aide au support discographique.

- **Le soutien à la diffusion**

- Une aide aux structures de diffusion et centres de créations.

Cet axe le plus confus du plan régional, du moins à l'origine, ne définit ni cahier des charges, ni typologie d'équipements, ce qui ralentira fortement sa mise en œuvre...

- Une aide aux festivals et manifestations.

Là encore, le flou est de rigueur et cette ligne budgétaire ne définit aucune conditions d'entrées.

- **Le développement des pratiques musicales**

Création ou aménagement d'Espaces régionaux de répétition.

Il s'agira, à partir d'un appel à projet autour d'un cahier des charges très précis, d'aider à la construction ou à l'équipement de locaux existants.

Le dispositif prévoit de favoriser les projets dont l'inscription dans le tissu local est la plus importante, et ayant une capacité à créer une interaction permanente entre formation, scène et production enregistrée.

Ce programme semble être la clé de voûte du Plan régional, puisqu'il prévoit la création de 10 lieux de répétitions par an, répartis sur tout le territoire, ce qui porterait dans l'absolu, à la création de plus de 50 espaces de répétition.

On peut noter à cet effet que le rapport du Président place les locaux de répétition comme le point de départ d'une action forte en direction des Musiques Actuelles :

« L'extraordinaire foisonnement des groupes de jeunes musiciens face à l'important déficit des locaux publics de répétition et le très grand déséquilibre territorial des lieux de diffusion justifient l'initiative d'un plan d'actions régional en faveur des pratiques musicales des jeunes ¹⁰⁵ ».

Ce plan dégagait globalement une enveloppe de 7,5 Millions de Francs pour les actions et les investissements.

2. Les Rencontres régionales des Musiques Actuelles

Suite au départ de Véronique Pré, le jeune Pôle Muzic-zac de l'ARCAM fonctionne en « roue libre ». En décembre 1999, est recrutée pour une mission de deux mois, Emma Roche, qui deviendra rapidement, tant les besoins vont s'amplifier, responsable du service « Musiques Actuelles » avec en charge l'organisation des « *Rencontres régionales des Musiques Actuelles* ».

Cette manifestation imaginée par l'ARCAM et un collectif d'opérateurs¹⁰⁶ de terrain, dans l'euphorie du changement de majorité au Conseil Régional, se déroulera la première fois à Manosque en Octobre 2000, avec plus de 300 participants.

En voulant organiser et favoriser l'échange et la réflexion collective des différents acteurs du secteur, l'ARCADE permettra surtout à la Région

¹⁰⁵ Ibid - Rapport du Président – Délibération 99-30.

¹⁰⁶ Ce collectif, piloté par l'ARCADE, sera la continuité du groupe de réflexion qui avait été constitué en 1997-98 pour préparer les conventions SMAC.

d'annoncer devant la presse, ce fameux chiffre de 7,5 Millions de Francs, à travers son porte parole, Christian Martin, Président de la Commission Culture du Conseil Régional.

Dans les faits, ces mesures annoncées solennellement, prendront un certain temps avant d'être mises en application car le Service Culturel, bousculé, assailli de toutes parts ne pouvait, à travers sa seule « chargée de mission », répondre et traiter techniquement les dossiers, sur un territoire aussi vaste.

On assistera alors à un véritable engorgement administratif et à une période de flottement dans la mise en œuvre de ce programme ambitieux...

Sylvaine Pontal, se déchargera de ce dossier à la fois complexe et brûlant en parvenant enfin, en 2002, à intégrer dans son service un nouveau poste de « chargé de mission pour les Musiques Actuelles ».

C'est Sandrine Andréani, jeune fonctionnaire de catégorie B, qui manifestera en interne, un grand intérêt pour ce poste dont personne ne voulait...

Tout en préparant un concours d'attachée, elle doublera d'énergie pour remplir au mieux ses missions : Mettre rapidement en application le Plan régional en faveur des Musiques Actuelles tout en se rapprochant du terrain, pour mieux l'appréhender, à travers une présence accrue.

Sandrine Andréani s'appuiera avec beaucoup d'intelligence et d'humilité sur le Pôle Régional Musiques Actuelles de l'ARCADE et parviendra très rapidement à donner à ce programme sa concrétisation tant attendue, malgré l'ampleur de la tâche :

« Le soutien aujourd'hui au secteur est acquis, car il y a une richesse de propositions artistiques étonnantes, mais je me trouve devant un mur ; je n'arrive plus à fonctionner tant les demandes et les sollicitations sont

importantes...de la part du terrain bien sûr, mais également de la part des élus directement...¹⁰⁷ »

Le PRMA sera l'unique plan mis en place dans le secteur culturel. Il n'existe pas, en effet, de plan en faveur du théâtre ou du livre et sa durée deviendra illimitée.

3. Des SMAC aux...SDAC.

En arrivant de l'île de la Réunion en Décembre 1999, pour mener une mission de deux mois auprès de l'ARCADE, Emma Roche ne pensait sans doute pas rencontrer une telle effervescence... et une telle demande de la part de l'institution :

Réaliser tout d'abord une nouvelle enquête sur les lieux de diffusion repérés par la Région, mettre fin à l'opération «Un Tour en région » en inventant un ou plusieurs autres dispositifs de remplacement et enfin organiser les « 1ères Rencontres régionales des Musiques Actuelles »...

Elle sera à ce titre rapidement embauchée comme nouvelle « chargée de mission », ce qui lui vaudra le mérite d'inciter à la création d'un véritable service « Musiques Actuelles » au sein de l'ARCADE et le recrutement d'un jeune assistant issu du terrain, Gilles Pagès.¹⁰⁸

Si en 1997, l'ARCADE avait répondu à une demande d'expertise de la DRAC, sur la base uniquement du conventionnement SMAC, la deuxième étude réalisée en 2000, prendra en compte de façon prospective, les nouvelles attentes de la Région.

C'est la notion de « maillage du territoire », qui l'emportera sur toute autre considération artistique ou historique.

¹⁰⁷ Entretien réalisé à Aix en Provence, le 13 Avril 2005.

¹⁰⁸ Gilles Pagès était alors salarié du CREP des Lices. Il a notamment animé le premier Pôle information musique à Toulon qui servira de modèle à la Région.

Aux neuf *Scènes de Musiques Actuelles* conventionnées en 1998 par la DRAC, viendront s'ajouter pour l'étude, 12 nouvelles structures de diffusion des Musiques Actuelles (avec ou sans lieu permanent) repérées par la Région ou les services de la DRAC, à travers les différents dispositifs existants.

A partir de cette ouverture symbolique et la transgression des critères jusqu'alors définis par l'Etat, l'ARCADE proposera de retenir pour définir ces 21 projets, dont la liste suit, la terminologie de « Structure de Diffusion des Musiques Actuelles » (SDAC).

Nom de la Structure	Année de démarrage	Ville et Département	Jauge	Label
Café provisoire	1997	Manosque (04)	250	
Psyché Live Café	1999	Gap (05)	400	
MJC de Grasse	1968	Grasse (06)	250	
MJC Picaud	1963	Cannes (06)	350	
Machine à coudre	1994	Marseille (13)	100	
Poste à Galène	1997	Marseille (13)	198	
Affranchi	1996	Marseille (13)	270	SMAC
Fonderie	1991	Aix en Provence (13)	300	
Cargo de nuit	1995	Arles (13)	300	SMAC
Portail Coucou	1986	Salon de Provence (13)	400	SMAC
Escale St Michel	1972	Aubagne (13)	400	
Cri du Port	1981	Marseille (13)	240	SMAC
Sous-marin	1992	Vitrolles (13)	Sans	SMAC
CREP des Lices	1990	Toulon (83)	350	
ASPECT	1984	Toulon (83)	750	
Espace Julien	1984	Marseille (83)	1000	SMAC
Moulin	1991	Marseille (83)	1300	
AJMI	1978	Avignon (84)	150	SMAC
Grenier à sons	1994	Cavaillon (84)	350	SMAC
La Gare	1996	Coustellet (84)	280	SMAC
Passagers du Zinc	2000	Avignon (84)	300	

A noter que cette étude sera menée en même temps que celle de la Fédurok au niveau national à travers le « Tour de France » sur l'ensemble des lieux adhérents et dont les résultats seront rendus en 2001.¹⁰⁹

On peut être surpris que l'ARCADE élargisse autant son panel, en allant jusqu'à intégrer deux structures qui n'avaient aucun lien avec les institutions (La Machine à coudre et le Poste à Gallène à Marseille) alors qu'elle écartera l'Usine à Istres, le plus grand complexe destiné aux Musiques Actuelles, déjà fortement soutenu par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Istres Fos Miramas et la Région.¹¹⁰

Par ailleurs, force est de constater que l'Odysée à Château Arnoux (05), malgré un soutien important de la Région n'avait pas souhaité répondre au questionnaire de l'ARCADE et a donc été retiré de la liste.

Cette structure semblait échapper à tout filtrage des services de la Région en 2001 et faisait sans aucun doute partie des dossiers « fléchés », tant dénoncés par Christian Martin :

« Le budget de la Culture est certainement l'un des plus volatiles de la Région. La pression des dossiers « signalés », la multiplication des prescripteurs, et la proximité que les acteurs culturels savent si bien entretenir avec les élus politiques ne permettent pas à l'administration régionale de réellement maîtriser l'exécution de ce budget ... »¹¹¹

Cette étude montrera très nettement l'existence de deux types de structures :
. **Les structures centrées** : Associations centrées sur l'activité de diffusion et ayant une autonomie de gestion (anciens Cafés-musiques principalement et lieux labellisés SMAC)

¹⁰⁹ « Le Tour de France » www.la-fedurok.org

¹¹⁰ In « Régions et Politiques culturelles » opus cit. Mémoire de DESS de Sylvia Andriantsimahavndy.

¹¹¹ Région PACA, Christian Martin – *La politique culturelle du Conseil régional PACA* : Bilan 1998-2001 et perspectives 2001-2004. Marseille - 4 Septembre 2001.

. **Les structures intégrées** : On retrouve essentiellement des projets intégrés à des associations socioculturelles de type MJC ou relevant du secteur de l'éducation populaire (FOL)

Sur les 21 structures étudiées, neuf relèvent du dispositif SMAC (dont quatre en préfiguration)

Par contre, trois structures n'ont aucune relation avec le ministère de la Culture.

L'implantation de ces structures sur le territoire régional, malgré l'élargissement des critères, laissait apparaître encore un très large déséquilibre.

On retrouvait en effet 11 structures sur le Département des Bouches de Rhône alors qu'une seule structure développait une activité de diffusion des Musiques Actuelles dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence.

Si l'on rapportait cette situation au nombre d'habitants par Département on pouvait en 2000 dresser le tableau suivant¹¹² :

Département	04	05	06	13	83	84
Population En 2000	140 547	122 277	1 015 453	1 845 316	907 002	503 288
Nombre de Structures	1	1	2	11	2	4
Nombre d'hab. Par structure	140 547	122 277	507 726	167 756	453 501	125 822

Ces chiffres auraient pu justifier et conforter, en première lecture, la situation existante, si l'analyse économique approfondie des lieux et les conclusions de cette étude ne venait ébranler cette cartographie, en apparence idéale...

Toutes les structures, à travers l'analyse de leurs budgets, laissent apparaître une grande fragilité et une précarité des équipes.

¹¹² In *Etat des lieux et évolution des structures de diffusion des Musiques Actuelles en PACA -1996/97 - 2000. Analyse des grilles d'enquête* - ARCADE - Mai 2002.

Passage aux 35 heures, fin des emplois-jeunes, extrêmes diversités des sources de financement montreront les risques de rupture économique de l'ensemble des lieux.

« On ne pensait Musiques Actuelles, qu'à travers la diffusion à cette époque...Le Plan régional a eu un véritable effet boomerang...¹¹³ », reconnaîtra Emma Roche.

L'étude fournira en effet, des éléments nouveaux dans l'approche de ce secteur caractérisé par une très grande hétérogénéité et une diversification croissante de leurs activités : Locaux de répétition, encadrement scénique, information, accompagnement à la professionnalisation des artistes etc.

Enfin, la conclusion sera sans appel dans l'approche et la méthodologie à mettre en oeuvre pour éviter tout formatage des lieux :

« Il ne semble pas raisonnable (après 15 années de structuration), de proposer une forme idéale de structure de diffusion des Musiques Actuelles en Région. Les partenaires publics peuvent considérer ces structures comme autant de partenaires essentiels du développement du secteur des Musiques Actuelles dans les années à venir et, en fonction des objectifs de politiques culturelles qu'ils auront défini et des données intrinsèques à chaque structure ou à chaque projet, ils pourront envisager de construire ensemble un développement culturel et local fort, propre à une zone géographique déterminée...¹¹⁴ »

Loin de tout mimétisme, la collectivité territoriale qu'est la Région, va entreprendre dès lors, la construction d'une Politique culturelle originale qui va transformer le paysage des Musiques Actuelles en région PACA.

¹¹³ Entretien réalisé à Aix en Provence le 6 Avril 2005.

¹¹⁴ Ibid *Analyse des grilles d'enquête 2000* - opus cit.

B. Des outils institutionnels et des procédures expérimentales

Christian Martin, dans son texte de présentation du « Carnet des Musiques Actuelles » paru en 2002 affirmera que :

« Sous l'impulsion de son Président Michel Vauzelle, la Région PACA a pris le parti pris de se tourner vers les multiples courants des disciplines culturelles nouvelles.../...Aussi, dès le printemps 1999, en adoptant son ambitieux Plan régional en faveur des Musiques Actuelles, l'Assemblée régionale, bénéficiant des connaissances de l'ARCADE, a souhaité aider la mosaïque des 1500 groupes à se former, à créer, à se produire et à enregistrer.

Le budget annuel régional consacré aux Musiques Actuelles est désormais de 1 800 000 €, bien supérieur aux objectifs affichés en 1999 de 1 100 000 €¹¹⁵ ».

Ce document public reprendra l'ensemble des ressources connues et surtout reconnues par la région, sous forme d'état des lieux en y apposant chacune des procédures et ses modes de financements.

Structures de diffusion, artistes, aide à la création, aide à l'emploi, accès à l'information, équipement des locaux de répétition ... Le catalogue semble complet.

Certaines procédures croisées avec l'Etat, comme le CAC (Conseil artistique à la création), le CAD (Conseil artistique à la diffusion) qui préfiguraient le Plan régional, sont confondues dans l'ensemble du document, sans aucune distinction de présentation, la DRAC étant à peine mentionnée... Comme d'ailleurs la liste des lieux soutenus qui se confondent sans aucune distinction de label ministériel.

On ressent dès lors une volonté évidente de prendre le « contrôle » d'un domaine qui était encore récemment la « Chasse gardée » des experts de la DRAC.

¹¹⁵ Le Carnet des Musiques Actuelles – PACA- La Régie Culturelle régionale – 2002.

François de Boisgelin, Directeur de la Culture de la Région, l'exprimera clairement au cours d'un entretien :

« Nous n'avions pas du tout anticipé le besoin d'organiser le contact entre notre administration et ce monde là ! Mais aujourd'hui, nous ne voulons plus apparaître comme suiveur de l'Etat... »

1. Le Conseil artistique au développement (CAD)

Après avoir cessé brusquement le « Tour en région » et coupé les financements attribués à l'UDCM, la Région et la DRAC demandent à l'ARCADE d'inventer un nouveau dispositif afin de suppléer ce désengagement tout en maintenant les crédits affectés.

C'est donc Emma Roche en 2002, qui proposera de reprendre la coordination d'un nouveau dispositif intitulé « Conseil artistique à la diffusion », qui deviendra rapidement « Conseil artistique au développement ».

Ce projet « hybride » et peu convaincant dans un premier temps va surtout permettre d'accélérer le processus de reconnaissance des lieux de diffusion comme des « espaces possibles » de création, au service des artistes de Musiques Actuelles.

La procédure sera par contre « gérée » et « contrôlée » directement par l'Institution, ce qui sera vécu par les acteurs comme un recul très net dans la volonté de construire et de soutenir un véritable réseau régional.

Un comité d'experts, sur le même principe que celui du CAD, sera réuni chaque année, pour attribuer une aide financière aux lieux qui présenteront un projet d'accompagnement et de diffusion d'artistes régionaux.

La première édition sera quelque peu désordonnée mais parviendra à extraire 10 projets qui seront soutenus à part égale par la DRAC et la Région, pour des enveloppes ne dépassant jamais les 10 000 €.

C'est la structure « porteuse » du projet qui recevra la subvention et sera garante du suivi et de l'accompagnement de l'artiste ou du groupe.

D'un soutien initial à la diffusion, le dispositif glissera progressivement vers un soutien à la « résidence de création » et viendra se confondre avec le CAD.

L'appel d'offre sera étendu rapidement à l'ensemble des opérateurs de Musiques Actuelles de la région (associations de management, collectifs d'artistes, lieux de diffusion...) ce qui aura pour effet de diluer un peu plus l'enveloppe budgétaire et de ralentir toute structuration du terrain.

En effet, dès 2004, la part de la DRAC sera en nette diminution, alors que la Région devait déjà compenser financièrement ce manque pour répondre à la demande de plus en plus forte des artistes et des opérateurs.

Une évaluation externe est actuellement mise en place, afin de mesurer les risques d'essoufflement et la pertinence de ce dispositif qui n'a jamais trouvé véritablement sa place auprès des opérateurs.

Il semble que l'ARCADE souhaiterait compléter cette procédure par un suivi personnalisé des artistes sélectionnés, après la phase d'accompagnement réalisée par les structures « porteuses ».

Ce travail s'appuierait sur des personnes ressources issues du secteur des Musiques Actuelles au niveau régional ou national (Conseil, médiation, formation...), tout en mutualisant des outils déjà efficaces.

Il serait également dans « l'air du temps » d'élargir ce dispositif aux deux régions voisines *Languedoc Roussillon* et *Rhône Alpes* afin d'offrir aux artistes émergents d'autres possibilités de circulation et donc de développement.

.

Tout ceci est encore à l'étude et nécessitera bien entendu de longs mois de négociations avant de devenir opérationnel...

2. « Trop puissant ! » une opération « clés en mains »

Nous avons vu comment les Institutions régionales avaient échoué dans leur tentative de structuration régionale à travers le « Tour en région ».

L'exemple du projet « Trop puissant » reflète bien cette crainte de confier aux opérateurs une action forte, qui aurait pourtant pu trouver auprès d'eux toute sa légitimité et favoriser un rapprochement naturel sur un enjeu de santé publique.

C'est pourquoi la Régie culturelle régionale restera animateur, promoteur et opérateur exclusif d'une action éducative née pourtant d'une initiative du terrain.

C'est en effet la *Fédurok* et le *Confort moderne* à Poitiers qui seront les précurseurs d'un projet de prévention des risques auditifs auprès des lycéens à travers le projet « Peace and lobe » qui tournera dans toute la France, dont la région PACA, avec les groupes « Les Bubbliés » puis « Lagony ».

La Région PACA reprendra à son compte cette initiative qui se concrétise aujourd'hui par une tournée dans des lycées ou des salles de concerts. Elle prend la forme de séances animées par des groupes régionaux formés, en collaboration avec des professionnels de l'acoustique et de la prévention¹¹⁶.

Des outils pédagogiques et des protections auditives sont mis à disposition des lycéens afin de les inciter à adopter des comportements de prévention.

Cette opération aura concerné 91 lycées en 3 ans et touché près de 15 000 lycéens, relayée par les Rectorats des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Elle remporte un véritable succès auprès des élèves et des équipes pédagogiques ce qui engendre une forte demande chaque année de la part des établissements¹¹⁷.

La tournée régionale globalise entre 30 et 50 séances par an, réalisées sous forme d'animation-concert avec des groupes de la région spécialement formés à ce type d'intervention.

¹¹⁶ Association de prévention AXIS.

¹¹⁷ L'opération s'adresse à l'ensemble des lycées de la région soient 255 établissements.

Quatre groupes de style musical différents se sont engagés dans cette mission de prévention.¹¹⁸

C'est l'ARCADE qui repère et propose les groupes intervenants et fait le lien avec le réseau informel de quelques lieux de diffusion de Musiques Actuelles.

Cette opération exemplaire par bien des aspects bénéficie d'un soutien exclusif de la Région à hauteur de 148 100 € par an soit près de deux fois plus que pour le « Tour en région »

Ce ne sont pas moins de trois Directions qui sont sollicitées pour atteindre ce montant financier : Direction de la Culture, Direction de l'Emploi/Ville/Solidarités et Direction des lycées.

Si la Régie culturelle a émis des vellétés de confier cette mission progressivement au terrain, elle semble retarder cette échéance pourtant inéluctable, par peur de réveiller sans doute les vieilles rivalités exprimées au moment du transfert de la gestion du « Tour en région » à l'UDCM.

Pourtant cette situation peut apparaître paradoxale dans une période où la Région met tout en œuvre, à travers ses premières conventions triennales, pour tisser un réseau de lieux de développement des Musiques Actuelles sur l'ensemble du territoire à partir d'une « mission déléguée » de service public.

L'année 2005-2006, dite année de transition sera décisive dans cette intention affichée.¹¹⁹

¹¹⁸ Machination (Pop rock), No More Babylon (reggae), M'Source (ethno electro) et Miura (rock).

¹¹⁹ Fiche Projet 2005-2006. Opération « Trop puissant ! » Régie culturelle régionale.

II. Alternance politique ou l'aménagement du possible

Les élections régionales de 2004, au-delà de toute attente, ressembleront à un véritable « raz de marée politique » puisque 20 régions sur 22 seront remportées pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, par des listes de « gauche ».

La région PACA, particulièrement sensible du fait des scores généralement très élevés du Front National, ne sera pas en reste car Michel Vauzelle remportera ces élections « haut la main » après une campagne sans pitié contre ses adversaires les plus redoutables, Renaud Muselier, alors Ministre du gouvernement Raffarin, pour la liste UMP et Jean-Marie Le Pen pour la liste Front National.

D'une majorité relative en 1998, Michel Vauzelle confortera très largement sa position au sein de l'hémicycle régional ce qui lui permettra d'engager rapidement la politique pour laquelle il sera élu.

Si la Culture et la lutte contre l'exclusion et la mondialisation seront ses principaux axes de campagne, il s'engagera également fortement pour une société plus solidaire et en faveur d'un rééquilibrage entre les zones urbaines et les zones de montagne.

Il réaffirmera en outre, la nécessité d'engager une action culturelle toute l'année pour corriger le phénomène de « concentration festivalière estivale » à travers un programme ambitieux :

- L'aide à la création de pôles régionaux de développement culturel ;
- L'aide à la création et à l'innovation ;
- Un meilleur accès des jeunes à la culture ;
- La valorisation du patrimoine ;
- Une ouverture culturelle sur le monde ;
- Renforcer l'accès au livre.

Pour mener à bien sa politique culturelle, le Président de la Région n'hésitera pas à confier cette délégation fortement symbolique à un de ses vice-

Présidents : Alain Hayot, élu à la ville de Vitrolles, sociologue, universitaire et militant au sein du Parti Communiste Français.

Alain Hayot est décrit par son entourage comme un homme ambitieux, qui s'enthousiasme facilement... Un homme de débat et d'écoute...

Ce dernier reprendra très vite à son compte le « *Plan régional en faveur des Musiques Actuelles* » pour lui donner une résonance plus forte, profitant des nouvelles lois de décentralisation.

A. Une nouvelle étape dans l'expérimentation

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, va permettre aux régions d'entrer dans une étape décisive.

En effet, pour la première fois, les collectivités territoriales et notamment les régions sont attendues comme force de proposition et de structuration pour construire avec l'Etat, les départements, les communes ou les communautés de communes, de nouvelles politiques territorialisées.

L'expérimentation, dont le principe est maintenant inscrit dans la loi, rend désormais possible la concertation et la négociation préalable à une généralisation de nouvelles compétences.

La décentralisation devient alors un enjeu pour la population et l'éducation artistique et l'action culturelle deviennent des priorités déterminantes.

Pour René Rizzardo : « *La décentralisation doit être pensée sans démagogie, au bénéfice de la population, et ce ne doit pas être une formule creuse. Décentraliser, c'est rapprocher la décision du citoyen, et cela a pour conséquence une meilleure prise en compte des besoins, une croissance des moyens, et, en général, une amélioration des services.../... S'il est, en revanche, un enjeu que tous les niveaux, de la commune à l'Etat, doivent prendre à bras le corps, dans la durée, c'est bien celui de l'éducation artistique,*

dont les finalités devraient être l'objet de débats publics qui jusqu'à présent, ont tant fait défaut »¹²⁰.

Pour Alain Hayot, Président de la commission culture du Conseil régional :
« Aujourd'hui, les régions sont à leur tour confrontées à un dilemme, entre aventure artistique et aventure politique.../... Elles doivent nécessairement prendre des responsabilités culturelles plus importantes, tout en laissant à l'Etat son rôle d'expertise...La question de la démocratie culturelle est très complexe... Nous devons porter un projet culturel fort au plus près des citoyens... »¹²¹

On peut mesurer à quel point la concordance historique du résultat des élections du printemps 2004 et de la loi du 13 août de cette même année rendent peu probables une réelle coopération entre le Gouvernement et les collectivités territoriales en matière culturelle.

Dans son ouvrage « Institutions et vie culturelles » Guy Saez nous rappelle que
« Sans que la loi soit contestée dans son principe, ses incidences financières ont fait l'objet d'une suspicion des nouveaux exécutifs régionaux, en dépit de l'engagement que tout transfert de compétences s'accompagne d'un transfert de moyens. Les élus locaux craignent que les dynamiques sociales et culturelles qui naîtront inmanquablement de ces transferts ne les entraînent dans des dépenses nouvelles que l'Etat ne pourra pas compenser.../...

La dimension institutionnelle de la décentralisation n'est pas le seul facteur à prendre en compte. Il faut aussi insister sur les changements dans les procédures et les outils des politiques publiques qui autorisent à parler d'une nouvelle action publique, fondée sur le partenariat, la transversalité, la

¹²⁰ Rizzardo René, ancien Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles in « Décentralisation culturelle : attention chantier permanent ! » La revue de l'Observatoire n° 27 Hiver 2005 - p.30 et 31.

¹²¹ Hayot Alain – Intervention au cours du colloque organisé par la Région PACA et le Festival d'Avignon «Fin(s) des politiques culturelles ? » animé par Thierry Fabre-La pensée de midi – juillet 2005.

territorialisation.../... La centralité normative de l'Etat est contestée par l'autonomie grandissante du local... Aux lignes hiérarchiques de pilotage et de mise en œuvre de l'action publique fondée sur le paradigme « centre-périphérie » se substitue une stratégie de territorialisation de l'action culturelle publique, impliquant des acteurs variés autour d'un projet commun... »¹²²

La Région PACA va accélérer, au lendemain des élections, son processus d'intégration et de soutien des Musiques Actuelles à travers un acte politique fort : le conventionnement de 14 lieux de développement des Musiques Actuelles, tout en offrant une plate-forme de procédures renforcées à l'ensemble des opérateurs émergents ou déjà repérés et soutenus.

B. Un constat lucide

Dans son intention affichée, la Région va procéder, sans mener de nouvelle enquête comme en 2000, à l'établissement d'un état des lieux plus empirique des opérateurs repérés par l'institution.

Cette analyse pragmatique montrera une nouvelle fois la grande fragilité des structures et le grand déséquilibre de leur implantation sur le territoire régional : Sur 22 lieux soutenus par la Région, 15 sont toujours implantés sur le département des Bouches du Rhône, alors que dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, seulement une structure développe une activité de diffusion des Musiques Actuelles.

Par ailleurs, au niveau départemental, en termes d'aménagement du territoire, la carte d'implantation des structures fait apparaître de larges déséquilibres entre les zones « sur-occupées » (Le sud-ouest du département de Vaucluse) ou au contraire des zones désertiques en terme d'offre de diffusion des Musiques Actuelles. (Le nord du Vaucluse, du Var, des Alpes-maritimes...).

¹²² Saez Guy in « Institutions et vie culturelles » Les notices de la documentation française – Paris 2004-

On peut observer que les projets des structures de diffusion ont remarquablement évolué en quelques années, comme il est évident de relever la diversité et la richesse des activités connexes à la diffusion, notamment liées à la pratique artistique et à l'accompagnement des artistes en développement. L'analyse montrera par ailleurs que les lieux se sont ouverts à des esthétiques musicales très diverses, que 45% des artistes programmés sont issus de la région, contre 33% du territoire national et 22% de l'étranger.

La notion d'*émergence artistique* est enfin valorisée ainsi que l'action de proximité et l'accroissement de la pyramide des âges dans la composition du public (66,5% dans la tranche 18-40 ans).

L'emploi demeure un souci majeur puisqu'il se caractérise par la présence de salariés à temps partiel (1/4 des permanents), de contrats aidés (1/3 en 2000), de bénévoles et de statuts particuliers (CDD, intermittents).

L'ensemble des financements publics représente au total pour l'ensemble des 22 structures 71% des ressources. Ils sont répartis entre les subventions des partenaires institutionnels : Etat, Région, Département et Villes qui représentent 58% des ressources et les autres financements publics ou para-publics (aide à l'emploi, sociétés civiles, FAS...) qui représentent 13% des ressources.

Le constat portera également sur l'évolution des financements publics qui croît de manière significative tout en restant très éloigné d'autres secteurs artistiques bien mieux subventionnés comme le théâtre, la danse ou les orchestres classiques.

L'intention d'afficher une politique forte en faveur de ce secteur ne pouvait se dispenser d'un engagement financier important.

En 2004, le budget qui leur a été consacré en fonctionnement était de 639 500 €, soit 34% du budget attribué aux Musiques Actuelles (1 907 752 €), ce qui ne correspond en fait qu'à 2% du budget total dévolu à la culture (36 455 000 €).¹²³

¹²³ Voir évolution et répartition du budget général des Musiques Actuelles de la Région PACA en annexe.

Ce budget de fonctionnement aurait été multiplié par 7,4 entre 1996 et 2004 selon le tableau ci-dessous :

Evolution des financements de la Région consacrées aux lieux de diffusion des Musiques Actuelles.					
1996-97	2000	2001	2002	2003	2004
85 980	382 964	457 756	491 709	649 643	639 500

En 2000, le financement moyen par structure était de 18 236 €, en 2004 il passait à 30 452 €.

La DRAC de son côté ne manifestera aucun signe de grand changement entre 2002 et 2004.

La compétence des Musiques Actuelles qui relevait habituellement du Conseiller Musique et Danse sera reléguée au service politique de la ville et confiée à un jeune fonctionnaire Gilles Detilleux, à l'arrivée de Francis Barascou qui ne souhaitait pas reprendre le flambeau porté un temps par Alain Bez.¹²⁴

Ces années d'incertitudes et de quasi absence du terrain n'auront pour effet que de laisser s'installer quelques désillusions supplémentaires.

Les consignes de juillet 2003 du Ministère seront appliquées en catimini, sans aucune justification lisible. C'est ainsi que plusieurs SMAC seront désignées comme structurantes, d'autres en capacité de le devenir, tandis que les derniers arrivés seront écartés de fait de tout soutien étatique¹²⁵.

Au départ express de Gilles Detilleux pour la DMDTS en 2004, la confusion atteindra son paroxysme dans l'attente de son remplacement.

C'est Frédérique Giraud Héraud du service politique de la Ville, encore une fois, qui héritera à l'automne 2004 de la mission dont personne ne voulait : Celle de préparer progressivement le désengagement financier de l'Etat, tant annoncé...

¹²⁴ Alain Bez sera nommé Directeur-adjoint à la DRAC PACA.

¹²⁵ En avril 2004, ne figurent sur la cartographie nationale du spectacle vivant (DMDTS) que quatre SMAC structurante en PACA sur les 43 au niveau national : L'Espace Julien et l'Affranchi à Marseille, Tandem à Toulon et l'AJMI en Avignon, alors que neuf conventions étaient signées avec la DRAC.

Malgré les apparences d'usage, les tensions entre le service culturel de la Région et la DRAC ne cesseront d'augmenter tandis que l'ARCADE tentera de s'interposer en tant que médiateur et modérateur d'une situation explosive.

La Région va afficher dès lors sa capacité à mettre en œuvre sa politique volontariste en transgressant les règles établies et les critères intrinsèques des experts de la DRAC.

C. Les lieux de développement Musiques Actuelles : Des partenaires essentiels de la Région ?

Fin 2004, après sa mission d'expertise, la Région va définir de nouveaux critères d'évaluation pour justifier ses propres choix en vue d'un conventionnement triennal avec 14 lieux de développement des Musiques Actuelles dès l'année 2005.

Sur les 22 structures déjà subventionnées, il s'agira d'extraire dans un premier temps les projets qui répondent au plus près des critères définis par la Région : « Ils seront déterminés en fonction de leurs qualités participatives (mise en réseau, adhésion aux fédérations professionnelles...) et de l'offre d'actions qu'ils proposent sur un territoire donné. Les différents axes déclinés en termes de missions, devront couvrir plusieurs champs culturels et sociaux en fonction des problématiques du territoire. Ainsi , l'aide à la création et au développement de carrière d'artistes et à leur diffusion, l'égalité d'accès à la culture, la prise en compte de la démocratie culturelle par l'objet artistique, la cohésion sociale, le développement harmonieux et équilibré du territoire, l'ouverture extra régionale, seront les objectifs majeurs à atteindre ».¹²⁶

Pour les structures de diffusion de Musiques Actuelles, l'intérêt de ces accords sera d'obtenir une assurance de financement annuel durant 3 ans,

¹²⁶« Du PRMA au conventionnement de 14 lieux de développement » Document interne – Région PACA - 15/02/05.

d'ouvrir et d'afficher un partenariat à long terme avec la Région, tant au niveau du public qu'au niveau des autres collectivités territoriales. Il s'agira pour elles de consolider leurs activités en plein essor.

La Région semble avoir retenu les préconisations de l'ARCADE de 2000 puisque le projet prévoit d'éviter tout « formatage » en adaptant les conventions aux propositions et aux besoins des structures, tout en tenant compte du maillage territorial et des politiques régionales.

On constate à travers la liste des 14 lieux conventionnés, que l'Usine à Istres qui perçoit 110 000 € de la Région depuis sa création, ne figure étrangement pas sur celle-ci ; comme il est également surprenant de ne pas y trouver le Cargo de Nuit à Arles, largement subventionné, ni l'Espace Julien pourtant désigné comme SMAC structurante par la DRAC ?

On peut légitimement s'interroger sur la cohérence de cette politique, à moins encore une fois, qu'il ne s'agisse de dossiers « fléchés », qui ne transitent pas par le service culturel de la Région.

Pourtant François de Boisgelin, Directeur de la Culture, affirmera au cours d'un entretien : *« Nous souhaitons aujourd'hui créer les conditions d'un accord global avec les autres financeurs publics...Il faut être attentif à la lisibilité de l'intervention publique... »*

Une tentative de rééquilibrage de cette intervention publique sur l'ensemble du territoire semble être le premier argument visible du choix opéré, tandis que d'autres critères plus subjectifs pourraient relever plutôt de « l'idéologique » ou du niveau d'engagement des porteurs de projet à s'associer ouvertement à cette dynamique.

C'est au cours d'une conférence de presse, en Février 2005, que Michel Vauzelle en personne, accompagné d'Alain Hayot et des principaux

responsables du service culturel, annoncera publiquement la liste des lieux conventionnés dans une mise en scène très soignée.

Chaque Président d'association sera invité à signer cette convention à côté du Président de la Région, après avoir écouté solennellement un discours incisif, qui réaffirmera les axes politiques en matière de développement culturel.

Lieux de développement des Musiques Actuelles conventionnés en 2005				
<i>Café provisoire</i>	Manosque	04	MJC	SDAC en 99
<i>Live Café</i>	Gap	05	Initiative privée	SDAC en 99
<i>La Tangente</i>	Cannes	06	MJC	SDAC en 99
<i>Escale St Michel</i>	Aubagne	13	MJC	SDAC en 99
<i>Portail Coucou</i>	Salon de Prov.	13	SMAC	SDAC en 99
<i>Le Cri du Port</i>	Marseille	13	SMAC Jazz	SDAC en 99
<i>AMI</i>	Marseille	13	Centre National	Nouveau
<i>L'Affranchi</i>	Marseille	13	SMAC +	SDAC en 99
<i>Le Moulin</i>	Marseille	13	Initiative privée	SDAC en 99
<i>Charlie free</i>	Vitrolles	13	Initiative privée	Nouveau
Tandem	Toulon	83	SMAC+	Nouveau
AJMI	Avignon	84	SMAC+	SDAC en 99
<i>Grenier à sons</i>	Cavaillon	84	SMAC	SDAC en 99
<i>La Gare</i>	Coustellet	84	SMAC	SDAC en 99

SMAC+ : Structure relevant de la catégorie « structurante » ou pôle de création.

On ne retrouve ainsi que 11 lieux identifiés comme SDAC en 1999 par l'ARCADE sur les 21 analysés, tandis que deux SMAC sur les neuf conventionnées avec la DRAC en région sont absentes du tableau.

Parmi la liste de 1999, sept lieux ont perdu tout lien avec l'institution ou ont complètement disparu.

Cette situation montre la difficulté à durer et à s'inscrire sur le long terme dans un secteur qui ne permet aucune défaillance.

La Région a pris conscience par ailleurs de l'enjeu majeur de l'emploi culturel, au moment où l'ensemble du dispositif « nouveaux emplois nouveaux services » va prendre fin et révéler la véritable situation économique de la majorité de ces lieux, dits de développement.

Une réponse politique est à l'étude et pourrait correspondre à un nouveau dispositif ADAC¹²⁷ d'une durée dégressive de quatre ans, attribué en priorité aux structures partenaires de la Région, ce qui serait un appel d'air considérable afin d'éviter l'asphyxie collective programmée.

C'est à ce prix que ce secteur pourra passer ce cap dangereux, car comme le souligne encore une fois Guy Saez :

*« On ne peut exclure que la notion même de politique culturelle soit supplantée si la territorialisation va au bout de sa logique. La question de l'autonomie est en effet posée lorsque l'intervention publique sur la culture est envisagée comme le volet d'un vaste « projet de territoire ».*¹²⁸

¹²⁷ Création de postes d'agents de Développement Artistique et Culturel : Aide à l'emploi dégressive sur trois ans et qui concerne largement le secteur des M.A.

¹²⁸ Ibid Saez Guy « Institutions et vie culturelle »

CONCLUSION

« Le secteur des Musiques Actuelles s'est particulièrement développé ces 30 dernières années, témoignant d'un véritable phénomène de société. Premier secteur de pratique artistique des français, les Musiques Actuelles vivent un déséquilibre entre l'ampleur de l'engouement qu'elles suscitent et les moyens dont elles disposent pour permettre et alimenter les pratiques (professionnelles et/ou amateurs) et leur diffusion.

Plus que dans d'autres domaines artistiques et culturels, le secteur des Musiques Actuelles s'est construit dans une économie plurielle et de professionnalisation. Il s'y est développé de nombreuses initiatives cherchant des modalités d'activités alternatives au carrefour des modèles de développement du « public administré », du « privé lucratif » et de « l'associatif amateur ».

Cette multitude d'expériences s'est construite autour de la conviction qu'une autre manière de faire était possible. Ces initiatives ont combiné les trois modèles évoqués, pour élaborer une logique de développement, qui ne se limite pas à la production, à la diffusion d'œuvres et à leur consommation mais en affirmant une éthique sociétale et humaniste... »

Cet extrait du préambule aux statuts du tout jeune SMA (syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles) pourrait résumer la réflexion qui a conduit ce mémoire tant la clarté et la justesse de ce texte correspondent au enjeux présents et à venir.

L'année 2005, rassemble trois événements majeurs dans cette perspective :

- La création d'un syndicat national, qui parvient à rassembler les principaux acteurs des Scènes de Jazz et des Scènes de Musiques Actuelles, unis dans un même élan solidaire, au-delà des clivages esthétiques.
- L'organisation du ForuMa – le 1^{er} Forum National des Musiques Actuelles qui se déroulera à Nancy les 5, 6 et 7

octobre, réunissant l'ensemble des acteurs du secteur, organisations professionnelles, élus, et représentants d'institutions.

- Et, la poursuite de la concertation nationale pour le développement des Musiques Actuelles amorcée en 2004 qui devrait fournir des outils de référence pour la mise en place de schémas territoriaux de développement.

Tous ces signes montrent à quel point ce milieu a su s'organiser et se structurer. Au niveau national, dans un contexte qui n'a pas toujours été à la hauteur des enjeux maintes fois développés et exprimés.

Par contre, la structuration dans la région PACA, souffre encore d'un « syndrome » lié à sa lourde histoire, alors que l'évolution des politiques culturelles repose aujourd'hui très largement sur le principe de « *gouvernance* ».

Comme nous le rappelle encore une fois René Rizzardo : « L'aménagement du territoire, dans sa vision moderne, ne consiste plus à décider d'en haut, mais à favoriser, à accompagner et à consolider ce qui émerge ou s'implante. Il s'agit de trouver un lien étroit entre les initiatives et leur territoire, dont le développement peut en être facilité. C'est aussi trouver une cohérence dans les fonctions résultant de la nécessaire coopération et mise en réseau entre les acteurs culturels dans des territoires à géométrie variable, de l'intercommunalité à l'international... ».

Pour Jean Claude Wallach : « Aborder les politiques culturelles du point de vue d'un territoire, entraîne à s'interroger sur les rapports à une population prise dans sa globalité et non plus approchée comme un ensemble segmenté de publics d'institutions (éventuellement concurrentes les unes avec les autres) ou d'utilisateurs de tel ou tel équipement.../...On peut retenir comme pertinente l'observation selon laquelle les processus de *réinvention* des territoires engagés actuellement, répondent à *la nécessité de définir de nouveaux modes de*

gouvernement, envisagés de plus en plus comme des processus complexes de coordination, d'ajustements et de gestion de l'imprévisible : elle s'applique tout particulièrement au secteur culturel »¹²⁹.

Malgré les efforts fournis et une situation singulière dans le paysage national, la Région PACA n'a pas encore porté à son juste niveau l'engagement nécessaire et adapté aux caractéristiques d'un secteur qui a, par bien des aspects, fait la preuve de son dynamisme et de son utilité sociale et culturelle.

Le manque cruel d'organisation des acteurs des Musiques Actuelles en réseau professionnel, le déficit de mutualisation et l'histoire contrastée des politiques culturelles dans cette région ralentissent considérablement le processus de maturation.

La création d'un espace de dialogue permanent et véritablement représentatif de ce secteur dans toutes ses composantes, permettrait de déborder largement du cadre restrictif institué par l'ARCADE et contrôlé essentiellement par la Région.

Les « Rencontres régionales des Musiques Actuelles » qui existent maintenant depuis cinq ans, pourraient devenir ce point de rencontre et de convergence pour la construction d'une politique originale et spécifique aux réalités de la région, dans une vision prospective et durable.

Les opérateurs de terrain, dans leur diversité, auraient rapidement intérêt à s'organiser collectivement pour prendre leur part de responsabilités dans cette nouvelle étape décisive, en apparaissant comme une véritable « force unie » de propositions.

¹²⁹ Wallach Jean-Claude : « *Les politiques publiques de la culture et leurs évaluations face à l'évolution de la territorialisation de l'action publique* » Texte publié dans « Evaluation, action publique et collectivités » – L'harmattan, collection Logiques politiques – Paris – 2003.

Cela leur permettrait à la fois de s'émanciper progressivement de la tutelle de l'ARCADE tout en se posant comme co-constructeur d'une politique « d'intérêt général ».

Les élus des collectivités territoriales ou leurs services, qui ont pris conscience de cette demande, comme c'est le cas par exemple dans la région Centre, expérimentent aujourd'hui un nouveau type de rapport que celui institué traditionnellement entre l'Etat et les acteurs culturels.

Les travaux de la « Concertation nationale pour les Musiques Actuelles », pourraient par ailleurs, servir de levier pour la mise en place d'un schéma de développement territorial permettant de fixer des objectifs pluriannuels, en associant les acteurs, les collectivités territoriales et l'Etat, au regard d'enjeux clairement exprimés, et ce, dans un souci d'harmonisation nationale.

Il s'agirait de décliner les méthodes de travail, expérimentées au cours de cette concertation, sur le territoire régional en inventant un espace propre à chaque région, en fonction de ses réalités de terrain et son histoire.

La participation des acteurs locaux à tous les échelons de cette nouvelle étape permettrait enfin de définir des politiques publiques réellement adaptées aux caractéristiques de ces musiques et aptes à rejoindre les aspirations de la société.

Espérons que ce modeste travail pourra y contribuer car, comme nous le rappelle très justement Philippe Urfalino :

« L'intelligence de la politique culturelle doit être historique ... »

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE REFERENCE :

- ❖ « *Eléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des musiques amplifiées* » - Philippe Teillet – Sous la direction de P. Poirier. Les collectivités locales et la culture, les formes d'institutionnalisation -2002.
- ❖ « *Des jeunes et des Musiques* » - Anne Marie Green - L'Harmattan - 1997 - Logiques sociales.
- ❖ « *Territoires de Musiques et cultures urbaines* » - Anne Laffanour - L'Harmattan -
- ❖ « *Le phénomène Techno : clubs, raves, free parties* » - Etienne Racine - Imago -2002.
- ❖ « *Rock, de l'histoire au mythe* » - Patrick Mignon et Antoine Hennion – Collection Vibrations -1991 - 283 p.
- ❖ « *La politique culturelle, genèse d'une catégorie d'intervention publique* » Vincent Dubois - Belin - 381 p.
- ❖ « *L'invention de la politique culturelle* » - Philippe Urfalino - Pluriel - Hachette -2004 - 427 p.
- ❖ « *Bruyante techno* » - Emmanuel Grynszpan - Collection Musique et société -1999 -
- ❖ « *Jeunes au bistrot, culture sur macadam* » - Jean Hurstel - Syros – 1984.
- ❖ « *Institutions et vie culturelles* » sous la direction de Guy Saez - Les notices de la documentation française - 2004.
- ❖ « *Avignon, le public réinventé : le festival sous le regard des sciences sociales* » - sous la direction d'Emmanuel Ethis -2002 - 342 p.
- ❖ « *Politique culturelle et décentralisation* » - Pierre Moulinier - L'Harmattan -2002.
- ❖ « *Politiques culturelles et régions en Europe* » - Guy Saez et Mireille Pongy - L'Harmattan - 1994.

DOCUMENTATION ET PERIODIQUES :

- ❖ « *Politiques culturelles locales, les territoires du sens* » - Angosto Patrice, Berkani Véronique, Clément Sabine... ADELS - 2000 - 48 p.
- ❖ « *Musiques (émergentes ?) et éducation populaire* » - FFMJC -1998, 100 p.
- ❖ « *Commission nationale pour les Musiques amplifiées* » - FNCC - Rapport général - Marie-Thérèse François Poncet - Mars 1999 -
- ❖ « *Rapport de la commission nationale pour les Musiques Actuelles* » - Alex Dutihl - Septembre1998.
- ❖ « *Catalogue des ressources de la région* » - Office régional de la culture - 2° Trimestre 1981.
- ❖ « *Evolution de la prise en compte des musiques amplifiées par les politiques publiques* » - Patrick Mignon - INSEP -
- ❖ « *Education populaire et musiques amplifiées* » - CRY pour la musique et Fédurok - INJEP - 2002.
- ❖ « *La politique culturelle 1981- 84, développement culturel* » - Ministère de la culture - Paris, 1998.
- ❖ « *Guide des Cafés-musiques* » Ministère de la culture -1993 - Sous la direction de Bruno Colin - OPALE.
- ❖ « *Actes du Forum des Cafés-musiques : 13 suggestions des responsables pour contribuer à la réussite de programme* » - OPALE éditions - 1995.
- ❖ « *Cartographie régionale du spectacle vivant* » - Observatoire des politiques du spectacle vivant - tome IV - 2003.
- ❖ « *Données et territoires* » - ARCADE - 2002 - Les financements publics de la culture en 1999.
- ❖ « *Zoom sur la fonction de production* » - Musique et danse – ARCADE – Novembre 2003.
- ❖ « *Les carnets de la région PACA* » N° 11 - Eté 1982 - Etat-Région : une concertation musicale.
- ❖ « *Les régions et la décentralisation culturelle, les conventions de développement culturel régional - Rapport au Ministère de la Culture* » - Paris – La documentation française, 1982 -105 p.
- ❖ « *Le carnet - Territoires et publics* » - Régie culturelle régionale - 2003.

- ❖ « *La Droite face à la pression du FN ; le laboratoire varois* » - Carton Daniel. Article paru dans *Le Monde* - 15 Mars 1989.
- ❖ « *Plan régional en faveur des pratiques musicales des jeunes* » - ARCAM - Proposition de coordination - Octobre 1999.
- ❖ « *La politique culturelle du Conseil régional PACA : Bilan 1998-2001 et perspectives 2001-2004* » - Marseille - 4 Septembre 2001.
- ❖ « *Etat des lieux et évolution des structures de diffusion des Musiques Actuelles en PACA 1996/97-2000* » - Analyse des grilles d'enquête - ARCADE - Mai 2002.
- ❖ « *Le carnet des Musiques Actuelles* » - Régie culturelle régionale – 2002.
- ❖ « *Du PRMA au conventionnement de 14 lieux de développement* » Document interne - Conseil régional -15/02/04.
- ❖ « *Les politiques publiques de la culture et leur évaluation face à l'évolution de la territorialisation de l'action publique* » Jean-Claude Wallach - Article paru L'Harmattan - Collection Logiques politiques - Paris - 2003.

MEMOIRES UNIVERSITAIRES :

- ❖ « *La régulation publique des Musiques Actuelles. Quelle politique pour promouvoir la création et la diversité artistique* » - Bullich Vincent - 2002 - Université Pierre Mendès France - IEP – Grenoble 2.
- ❖ « *Musiques Actuelles : Institutionnalisation, professionnalisation, politiques publiques* » - Sébastien Dos Santos - 2000 - Université Pierre Mendès France - IEP - Grenoble 2.
- ❖ « *Régions et politiques culturelles : l'exemple du Plan régional en faveur des Musiques Actuelles* » - Sylvia Andriantsimahavandy – 2002 – Université Pierre Mendès France – IEP – Grenoble 2.

Entretiens réalisés :

- ❖ Philippe Berthelot : Directeur de la Fédurok.
- ❖ André Cayot : Conseiller « Musiques Actuelles » à la DMDTS.
- ❖ François Debannes Gardonne : Ex Directeur des affaires culturelles PACA.
- ❖ Patrice Marie : Ex Chargé de mission du Programme national des Cafés-musiques.
- ❖ Jean Paul Ponthot : Ex Chargé de mission « Politique de la ville et programme Cafés-musiques » DRAC PACA.
- ❖ Bernard Maareck : Directeur de l'ARCADE Aix en Provence.
- ❖ Véronique Pré : Ex Chargée de mission « Musiques actuelles » à l'ARCADE.
- ❖ Jacky Sabatier : Ex Directeur adjoint du service culture du Conseil régional PACA. Directeur de la Régie culturelle régionale.
- ❖ François Deboisgelin : Directeur de la Culture du Conseil régional.
- ❖ Sandrine Andréani : Chargée de mission « Musiques actuelles » au Conseil régional PACA.
- ❖ Emma Roche : Chargée de mission « Musiques actuelles » ARCADE.
- ❖ Alain Hayot : Conseiller régional - Président de la commission culture.
- ❖ Ferdinand Richard : Directeur de l'AMI à Marseille.
- ❖ Sylvain Besse : Co-Directeur de « Tandem » à Toulon.
- ❖ Jean-Marc Payol : Directeur de l'Usine à Istres et fondateur du Cargo de Nuit à Arles.

GLOSSAIRE

- ❖ **ADAC** : Agent de développement artistique et culturel
- ❖ **AJMI** : Association pour le jazz et les musiques improvisées
- ❖ **AMI** : Association pour les musiques innovatrices
- ❖ **ARCAM** : Agence régionale pour la coordination des activités musicales
- ❖ **ARCADE** : Agence régionale de coordination artistique et de développement
- ❖ **CAC** : Conseil artistique à la création
- ❖ **CAD** : Conseil artistique au développement
- ❖ **CREP** : Centre régional d'éducation permanente
- ❖ **DEP** : Département études et prospectives
- ❖ **DMDTS** : Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles
- ❖ **DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles
- ❖ **ERR** : Espace régional de répétition
- ❖ **GMEM** : Groupe de musique expérimental de Marseille
- ❖ **IRMA** : Information et ressources pour les musiques actuelles
- ❖ **LDMA** : Lieu de développement des Musiques Actuelles
- ❖ **ISTS** : Institut supérieur des techniques du spectacle
- ❖ **ORC** : Office régional de la culture
- ❖ **PACA** : Provence-Alpes-côte d'azur
- ❖ **PRMA** : Plan régional en faveur des musiques actuelles
- ❖ **PIM** : Pôle information musique
- ❖ **RMDTS** : Réseau musique, danse, théâtre et spectacles
- ❖ **SDAC** : Structure de diffusion des Musiques Actuelles
- ❖ **SMAC** : Scène de Musiques Actuelles
- ❖ **UDCM** : Union des diffuseurs de création musicale

ANNEXE 1

CIRCULAIRE DU 18 AOUT 1998

Sur les Scènes de Musiques Actuelles

ANNEXE 2

LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE EN PACA

Données 1999

ANNEXE 3

LE PLAN REGIONAL MUSIQUES ACTUELLES

Région PACA - 1999

ANNEXE 4

DELIBERATION N° 99-30 du 22 Avril 1999

Plan régional en faveur des Musiques Actuelles.

ANNEXE 5

EVOLUTION DU BUDGET MUSIQUES ACTUELLES Région PACA entre 2002 et 2005

ANNEXE 6

SCHEMA DE SERVICES COLLECTIFS CULTURELS

Documents d'objectifs généraux Région PACA

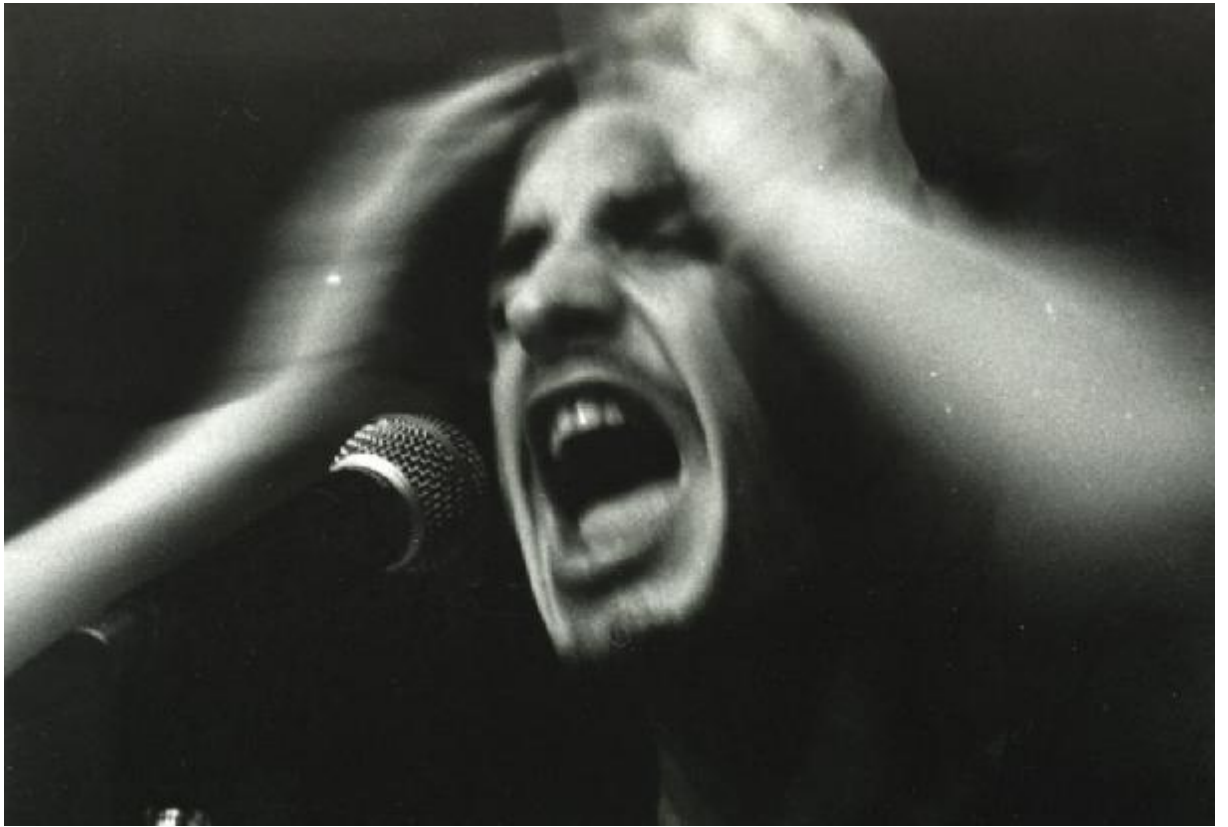
DATAR - Automne 2000

ANNEXE 7

CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

Entre

La Région et les lieux de développement de Musiques Actuelles



Musiques Actuelles et politiques publiques : 20 ans d'une difficile conquête...

L'exemple singulier de la région PACA.

Du premier soutien de la Direction de la musique et de la danse en 1981, de la mission rock de Jack LANG, de l'éphémère programme ministériel des Cafés-musiques jusqu'au label SMAC et son remaniement annoncé... Comment l'histoire de ce champ artistique s'est elle construite, entre sa progressive institutionnalisation et sa marginalisation durable selon les différents zones géographiques ...

Analyse d'une situation particulière : Celle de la région PACA qui a pris en compte de manière singulière la structuration de ce secteur... Entre balbutiements, blocages et procédures expérimentales, état des lieux, regard et questionnements sur l'évolution et les perspectives d'un champ culturel très controversé mais devenu incontournable.

Mots clés : Musiques Actuelles - Musiques Amplifiées - Décentralisation culturelle – Région PACA.